UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Le système de microfinance face à la problématique du crédit bancaire et la persistance de la pauvreté au Burundi

HABONIMANA, Ladislas

2002-12

UB, FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES .

https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1032

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES

LE SYSTEME DE MICROFINANCE FACE A LA PROBLEMATIQUE DU CREDIT BANCAIRE ET LA PERSISTANCE DE LA PAUVRETE AU BURUNDI

Par
Ladislas HABONIMANA

Membres du Jury :

Président : M.A.Prudence NDAYISHIMIYE
Directeur : M.A. Dieudonné GAHUNGU
Membre : Mr. Jean-Jacques MITAKARO

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du grade de Licencié en Sciences Economiques et Administratives

Option : ECONOMIE RURALE

Bujumbura, Décembre 2002

Dédicace

A mes parents,
A mes frères et sœurs,
A la famille Roger GATERETSE,
A mes cousins et cousines,
A tous mes amis de l'Eco 2000
A tous ceux qui ne ménagent
aucun effort en vue de la réduction
de la pauvreté au Burundi,
Je dédie ce mémoire

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, il nous est agréable de nous acquitter d'un noble devoir de reconnaissance à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à son élaboration.

Nos sincères remerciements s'adressent plus particulièrement au M.A. Dieudonné GAHUNGU, Professeur à la Faculté des Sciences Economiques et Administratives et Vice-Doyen à la même Faculté qui a accepté d'en assurer la direction. C'est grâce à sa rigueur scientifique, à ses conseils pertinents et à ses remarques que cette recherche a pu être menée à bien. Qu'il soit assuré de notre sentiment de profonde estime.

Notre gratitude s'adresse également à l'endroit de Messieurs Prudence NDAYISHIMIYE et Jean-Jacques MITAKARO respectivement Président et Membre du Jury pour avoir accepté spontanément de lire ce travail et de participer à son évaluation.

Nous réservons aussi une marque de reconnaissance aux familles GATERETSE Roger, Tharcisse BARAKAMFITIYE, Déo NDAYISABA et à Monsieur NDINUBWOBA Séverin pour le soutien tant moral que matériel qu'ils nous ont apporté.

A ceux qui, sans être nommément cités mais ont témoigné de leur gentillesse en nous apportant un quelconque appui pour la réalisation de ce travail, nous disons encore une fois merci.

Ladislas HABONIMANA

Sigles et abréviations

ADG	: Administrateur Directeur Général
ASBL	: Association sans But Lucratif
BAD	: Banque Africaine de Développement
BANCOBU	: Banque Commerciale du Burundi
BBCI	: Banque Burundaise du Commerce et d'Investissement
BCB	: Banque de Crédit de Bujumbura
BCD	: Banque du Commerce et de Développement
BEI	: Banque Européenne d'Investissement
BGF	: Banque de Gestion et de Financement
BM	: Banque Mondiale
BNDE	: Banque Nationale pour le Développement Economique
BPB	: Banque Populaire du Burundi
BRB	: Banque de la République du Burundi
C.T.	: Court Terme
CECM	: Caisse d'Epargne pour le Crédit Mutuel
CICM	: Centre International de Crédit Mutuel
COFIDE	: Compagnie Financière de Développement
COGERCO	: Compagnie de Gérance du Coton
COOPEC	: Coopérative d'Epargne et de Crédit
COSPEC	: Coopérative Solidarité avec les Paysans pour l'Epargne et le Crédit à Cibitoke
DPAE	: Direction provinciale pour l'agriculture et l'élevage
FAO	: Food and Agriculture Organisation
FBU	: Francs Burundais
FDC	: Fonds de Développement Communal
FED	: Fonds Européen pour le Développement
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole
FNG	: Fonds national de garantie
FOSIP	: Fonds de soutien à l'investissement privé
FSTE	: Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement
IBB	: Inter Bank Burundi
IMF	: Institution de microfinance
IPH	: Indicateurs de Pauvreté Humaine
IPM	: Indicateurs de Pauvreté Monétaire
ISPEC	: Institut Supérieur Panafricain d'Economie Coopérative
ISTEEBU	: Institut des Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
M	: Montant
MC^2	: Mutuelle communautaire de croissance
MINEDUC	: Ministère de l'Education
MPDR	: Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction
N	: Nombre
OAP	: Organisation d'Appui à l'Auto-promotion
ONG	: Organisation non gouvernementale

OTB	: Office du Thé du Burundi
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PEA	: Petit Equipement Agricole
PEF	: Petit Equipement Familial
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PREFED	: Programme Régional de Formation et d'Echange pour le Développement.
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PUF	: Presses Universitaires de France
PVD	: Pays en voie de développement
SIDA	: Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise
SOGESTAL	: Société de Gestion des Stations de Lavage
SRDI	: Société Régionale de Développement de l'Imbo
UCODE	: Union pour la Coopération et le Développement
UFB	: Union des Femmes Burundaises
$ US	: Dollar américain
%	: Pourcentage

Liste des tableaux et graphiques

Page

Tableau 1 : Evolution des dépôts bancaires selon les termes de 1985-2001 (MFBU) 30
Tableau 2 : Evolution des taux d'intérêt moyen appliqués par les banques 31
Tableau 3 : Répartition des crédits bancaires par secteurs d'activités de 1985 à 1997 (en millions de FBU) 33
Tableau 4 : Répartition des crédits par secteurs d'activités de 1985 à 1997 (en %) 34
Tableau 5 : Evolution de la pauvreté monétaire (1990-2000) en % 37
Tableau 6 : Evolution de la pauvreté humaine 39
Tableau 7 : Evolution des COOPECs du Burundi de 1985 à 2001 42
Tableau 8 : Evolution des adhésions et des dépôts (1995-2000) 43
Tableau 9 : Evolution des adhésions et les encours de dépôts 1995-2001 44
Tableau 10 : Les bénéficiaires de la COSPEC 45
Tableau 11 : Les ressources financières du FDC (en FBU) 48
Tableau 12 : Evolution des crédits octroyés par les COOPECs de 1985 à 2001 51
Tableau 13 : Evolution des crédits octroyés à la CECM 1995-2001 52
Tableau 14 : Les crédits octroyés à la Tontine Rohero de 1988-2001 53
Tableau 15 : Les bénéficiaires de crédit et le montant débloqué en 2001 54
Tableau 16 : Les crédits octroyés par la COFIDE 2000-2001 55
Tableau 17 : Evolution des crédits octroyés par le FDC 1998-2001 56
Tableau 18 : Evolution des crédits accordés par secteur d'activités à la BNDE de 1967-2001 (en millions de FBU)..... 58
Tableau 19 : Evolution des crédits accordés par TWITEZIMBERE de 1997 à 2001 (millions de FBU) 60
Tableau 20 : Evolution des crédits accordés par la SRDI de 1988 à 2001 (en millions de FBU) 61
Tableau 21 : Situation des crédits accordés par la COGERCO de 1993/1994 à 2000/2001 (en FBU) 62
Tableau 22 : Comparaison des dépôts des institutions de microfinance et des dépôts bancaires (MFBU) 65
Tableau 23 : La part du système de microfinance dans le financement national de 1995-2001 (en millions de FBU) 68

Liste des graphiques

Graphique 1 : Les dépôts bancaires de 1985-2001 (en %) 30
Graphique 2 : Orientation des crédits bancaires par secteurs d'activités de 1985 à 1997 (en %)35
Graphique 3 : Evolution de la pauvreté monétaire (en %) 37

Graphique 4 : Evolution de la pauvreté humaine (en %)39
Graphique 5 : Evolution des dépôts des institutions de microfinance et des dépôts bancaires (en %)66
Graphique 6 : La part du système de microfinance dans le financement national (en %) 69

TABLE DES MATIERES

Page

Dédicace i
Remerciements ii
Sigles et abréviations iii
Liste des tableaux et graphiques v
0. Introduction générale 1
0.1. Intérêt du sujet 2
0.2. Problématique 3
0.3. Les questions centrales du travail et les hypothèses 4
0.4. Méthodologie de recherche 5
0.5. Articulation du travail 5
CHAP.I CADRE THEORIQUE : LE SYSTEME DE MICROFINANCE, FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT ET LA PAUVRETE ... 7

Section 1. Généralités sur la microfinance 7
1.1. Le notion de microfinance 8
1° Définition 8
2° Essai de définition du micro-crédit 9
1.2. Les expériences de certains pays en matière de micro-crédit 11
1.2.1. Cameroun : Le modèle MC^2 (Mutuelle Communautaire de Croissance) 11
1.2.2. Bangladesh 13
1.2.2.1. GRAMEEN BANK 13
1.2.3. La leçon à tirer des expériences des autres pays 14
Section 2. Le système de micro-crédit au Burundi 16
2.1. Les institutions de microfinance au Burundi 16
1° Les coopératives d'Epargne et de Crédit « COOPECs » 16
2° La Caisse Coopérative d'Epargne et de Crédit Mutuel « CECM »... 17
3° Les tontines 17
4° La Coopérative Solidarité avec les Paysans pour l'Epargne et le

Crédit à CIBITOKE « COSPEC » 18
5° Les établissements financiers intervenant dans les micro-crédits ... 18
6° Les autres intervenants : Sociétés de Développement 20
Section 3. La notion de financement du développement 21
3.1. La notion du système financier 22
3.1.1.Le système bancaire 23
3.1.2.Les problèmes liés au système bancaire burundais 23
3.2. Les concepts du développement et de la pauvreté 24
3.2.1. Le concept de développement 24
3.2.2. Définition et outils de mesure des indicateurs de pauvreté 25
1° Qu'est-ce que la pauvreté ? 25
2° Les outils de mesure de la pauvreté 25
Conclusion du premier chapitre 27
CHAP. II LE SYSTEME DE MICROFINANCE DANS LA PROBLEMATIQUE DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT 28

0. Introduction 28
Section 1 : La problématique de distribution du crédit bancaire et le phénomène de pauvreté 28
1.1. Les principaux obstacles inhérents à la distribution du crédit bancaire 28
1° Des formalités administratives lourdes et inadaptées 28
2° Absence de garanties juridiques effectives 29
3° Le manque de ressources adaptées 29
4° Les taux d'intérêt débiteurs élevés 31
5° La sélectivité du crédit 31
1.2. L'ampleur de la pauvreté au Burundi 36
1° L'aggravation de la pauvreté monétaire 37
2° L'état de la pauvreté humaine 38
Section 2 : Les stratégies de mobilisation de l'épargne par les institutions de microfinance 40

2.1. La notion de l'épargne 40
2.2. Etude des modalités de la mobilisation de l'épargne 41
1° Modalités de mobilisation de l'épargne par les COOPECs 41
2° Description des modalités de mobilisation de l'épargne à la CECM 42
3° Modalités de la mobilisation de l'épargne à la Tontine ROHERO 43
4° Description des activités et des programmes de formation à la COSPEC 44
5° L'origine des ressources des établissements financiers intervenant dans les micro-crédits 45
6° Les autres intervenants 49
Section 3 : Les mécanismes de la distribution des micro-crédits au Burundi 49
3.1. Les modalités d'octroi des crédits par les institutions de microfinance 50
1° Description des critères des octrois des crédits par les COOPECS 50
2° Les modalités de l'octroi des crédits à la CECM 52
3° Les critères d'octroi des crédits à la Tontine ROHERO 53
4° Les conditions d'octroi des crédits à la COSPEC 54
5° Les critères de distribution des crédits aux seins des établissements financiers 54
6° La distribution des crédits par les sociétés de développement 60
Conclusion du deuxième chapitre 62

CHAP.III LA PART DU SYSTEME DE MICROFINANCE DANS LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT 64

Introduction 64
Section 1 : Analyse de la contribution du système de microfinance 64
1.1. L'intervention du système de microfinance 64
1° Les organisations à caractère coopératif et mutualiste 65
2° Les autres intervenants dans la microfinance 67
1.2. Analyse du financement des projets de développement par le système de microfinance 67
1.2.1. Les crédits orientés dans les activités génératrices de revenu 68
1.2.2. Contribution à l'amélioration des conditions de vie 69
1.3. Les caractéristiques communes des institutions de microfinance... 70
Section 2 : Les potentialités et contraintes du système de microfinance .. 73
2.1. Les potentialités des institutions de microfinance 73
2.2. Les contraintes majeures du système de microfinance 74
2.2.1. L'absence des ressources suffisantes 74
2.2.2. Insuffisance des garanties solides 75
2.2.3. L'absence de politique claire de microfinance 75
2.2.4. L'absence de cadre juridique propre au système de microfinance.. 76
2.2.5. La faiblesse du suivi financier 76
Section 3 : Proposition des stratégies pour améliorer le secteur de Microfinance 76
3.1. La recherche des ressources suffisantes 76
3.1.1. L'adaptation des conditions de crédits 77
3.1.1.1. Quel taux fixer ? 78
2° Choix des activités financées et contrôle de l'utilisation de fonds 79
3° Liaisons épargne – crédit 80
3.2. Solution au manque de garanties 81
3.3. La mise en place d'une politique claire en matière de microfinance... 82
3.4. L'élaboration d'un cadre juridique adapté à la microfinance 82

3.5. L'amélioration d'un suivi financier 83
Conclusion du troisième chapitre 83

Conclusion générale et Recommandations 84

Bibliographie 87

0. INTRODUCTION GENERALE

Les pays en voie de développement ont pendant longtemps négligé la mobilisation de leurs ressources financières intérieures, recourant largement aux capitaux extérieurs. Ce comportement a entraîné la majorité de ces pays à atteindre un niveau élevé d'endettement extérieur et commence à remettre en cause le financement futur des investissements, ce qui a fait que ces pays en voie de développement se sont trouvés dans une situation de dépendance économique difficile à se défaire.

Aujourd'hui, on constate que l'une des solutions aux problèmes de financement du développement des PVD réside dans la mise en place des institutions financières et surtout les institutions de microfinance qui octroient des crédits en tenant compte de la réalité de ces pays (la richesse de la population entière).

Ces institutions doivent être chargées de la mobilisation des ressources locales en se basant sur l'élément fondamental qu'est l'épargne des ménages.

En effet, c'est dans cette perspective que D. KESSLER et P.A. ULLMO[1] affirment que *la mobilisation de l'épargne des ménages dans les PVD est devenue une composante majeure des stratégies de développement.*

En plus, le développement suppose une augmentation du revenu des ménages, des entreprises mais aussi de toute la communauté nationale. Cette augmentation permet d'avoir le surplus sur la consommation, ce surplus offre des possibilités d'investir. Ce développement permet d'améliorer la qualité de l'éducation, de la santé et accroît les potentialités humaines d'entreprendre et d'investir.

L'investissement est la contrepartie de l'épargne. Celle-ci est considérée comme une partie en réserve du revenu sur la consommation. Cette partie en réserve peut être cédée à une tierce personne ou à une institution qui a la vocation de collecter l'épargne des agents à excédents pour en donner aux agents à déficits. Ces derniers sont appelés des intermédiaires financiers et exercent leur métier dans un monde où existent des surplus et des déficits.

Au Burundi, quand on fait un petit tour d'horizon auprès des intervenants et des bénéficiaires de la microfinance, il est aisé de constater qu'auparavant il n'existait pas de programme utilisant la microfinance comme outil de développement.

Cependant, actuellement la situation est entrain d'être changée car le nombre des institutions de microfinance continue à augmenter. Ce qui fait qu'aujourd'hui, ces différentes institutions fonctionnent avec des objectifs

[1] KESSLER, D. & ULLMO, P.A. ; Epargne et développement, Paris, ECONOMICA, 1989,.p.393

allant dans le sens de la mobilisation de l'épargne et la distribution des micro-crédits aux bénéficiaires.

Ainsi, il convient de montrer dans notre travail les raisons majeures qui font que la mobilisation de l'épargne par le système bancaire n'est pas effective et qui empêchent la population à accéder aux crédits, et par après dégager les voies et moyens de promouvoir les structures de microfinance décentralisées, adaptées, capables de toucher les couches de la population pauvre, qui n'ont ni garanties hypothécaires, ni encadrement adapté.

0.1. Intérêt du sujet

Dans la formulation de toute politique de développement s'imposent à l'économiste, au planificateur comme aux preneurs de décision, les problèmes de financement , surtout ceux liés au financement par les ressources locales. Cela est tout à fait normal car on ne peut pas concevoir un développement sans disponibilité de ressources financières.

Le financement n'est pas seulement la recherche d'argent auprès des banques d'émission, mais aussi et avant tout l'existence d'un système financier efficace et d'une politique de crédit appropriée au développement.

Pour bien des raisons et selon le degré d'évolution économique atteint par le pays considéré, l'épargne intérieure en tant que partie non consommée du revenu devrait jouer le rôle fondamental dans le développement.

En effet, C'est dans cette logique que le professeur G. LEDUC précise que *le premier devoir du pays préoccupé de son développement est de commencer par tirer le parti maximum des ressources nationales et humaines dont il dispose sur son territoire et par conséquent, d'assurer le financement de leur utilisation par des moyens purement internes*[2].

D'une manière générale, le système financier des PVD accuse un bas niveau d'épargne intérieure et une mauvaise allocation de celle-ci.

Pour le Burundi, le système financier habituel fonctionne comme dans une situation de monopole et ne parvient pas à couvrir toutes les demandes de financement suite aux conditions d'octroi des crédits et des exigences relatives au remboursement (les hypothèques, les garanties, les délais de remboursement, etc.).

C'est dans cette logique que le recours à un autre système comme celui de microfinance qui peut faire face à ce problème de financement du développement vient à point nommé.

[2] LEDUC, G., « Le sous-développement et ses problèmes », cité par CISSE, D., in Problèmes de la formation de l'épargne intérieure en Afrique Occidental, Paris, Présence Africaine, 1985, p.117

Le constat est que les travaux qui ont été faits traitent de la notion de crédit bancaire, mais ne parlent pas de façon claire et concrète du système de microfinance.

Pourtant, il s'agit d'un thème d'actualité qui mérite d'être traité vu son adaptation à financer les exclus du système financier classique.

C'est pourquoi le sujet « Le système de microfinance face à la problématique du crédit bancaire et la persistance de la pauvreté au Burundi » revêt un intérêt particulier vu le rôle que les micro-crédits sont appelés à jouer dans la mobilisation de l'épargne et le financement du développement par la distribution des crédits.

0.2. Problématique

Dans les PVD en général et au Burundi en particulier, des banques et institutions financières ont été créées et sont au départ implantées pour la plupart dans les capitales. Ce qui faisait que leurs services restaient presque inaccessibles aux populations de faible revenu (surtout du monde rural). Aussi, la plupart des projets susceptibles d'amener au développement socio-économique se heurtent au problème de financement. Cette situation reste inchangée malgré la création des agences dans presque toutes les provinces (cas du Burundi).

En outre, bien que la décentralisation des banques se soit faite à travers tout le pays, elles ont comme objectif de maximiser le profit et non pas le souci de financer les pauvres faute de garantie, des titres de propriété, etc.

En effet, *si la politique de promotion de l'emploi, de la micro et petite entreprise se retrouve dans les documents ou des discours officiels, leur traduction dans les faits se fait souvent longuement attendre. Non pas nécessairement que la volonté des décideurs fait défaut, mais surtout parce que ces derniers misent beaucoup sur des financements extérieurs, peu sûrs et difficilement mobilisables*[3].

Certaines organisations telles que les filières des cultures de rente et les DPAE assurent un encadrement efficace et stable, grâce à leur système de production et au recouvrement forcé. Cependant, le manque de ressources financières et l'inexpérience dans la gestion des crédits limitent leurs domaines d'intervention et les confinent au financement des activités directement liées à leurs projets. Les associations locales et les ONG étrangères s'impliquent également dans la distribution et dans l'encadrement sur terrain des crédits, mais malheureusement leurs interventions sont

[3] MPDR, Rapport sur l'application d'une politique nationale de micro-crédit, Bujumbura, 2000, p.16.

souvent de courte durée, par le fait que leurs projets dépendent des financements extérieurs qui ont une durée déterminée.

En plus, certaines institutions d'incitation à l'investissement (FNG, FOSIP) sont toutes basées à Bujumbura, devenant ainsi inaccessibles aux demandeurs de crédits qui sont essentiellement des ruraux. Nous remarquons la faiblesse de l'épargne, aussi une imperfection de sa mobilisation.

- A cette situation évoquée, s'ajoute un autre problème de pauvreté au Burundi aggravée par la crise ; les chiffres nous montrent que *le ratio de pauvreté monétaire est passé de 34,8% en 1992 à 57% en 2000 (pour le milieu rural) tandis qu'en mairie de Bujumbura, ce ratio est passé de 32,92% en 1992 à 65% en 2000*[4].

Malgré cette situation, la plupart d'agents économiques se contentent des activités d'autosuffisance alimentaire sans même avoir accès au crédit classique, sans pouvoir recevoir un financement pour se développer, alors qu'il suffirait d'un simple apport de fonds pour améliorer leur situation.

Ainsi, en considérant son importance dans l'économie, il est vraiment hasardeux, pour un pays comme le Burundi, de penser au développement en ignorant le système de microfinance qui pose moins de contraintes aux agents économiques à faibles revenus.

0.3 Les questions de recherche et hypothèses de travail

1. Au Burundi, les institutions financières surtout les institutions bancaires ne font-elles pas de sélection dans les activités à financer ?

2. La stratégie (politique) visant la mobilisation des ressources intérieures par les institutions de microfinance est-elle nécessaire au Burundi ?

3. Le système de microfinance joue-t-il un rôle de support important au financement du développement ?

Hypothèses de travail

Notre travail de recherche est fait sur base de trois hypothèses :

H1 : Les crédits bancaires les plus distribués sont orientés vers le financement du secteur tertiaire, plus particulièrement dans les activités commerciales au détriment des secteurs productifs.

[4] MPDR & PNUD, Rapport sur le développement humain du Burundi, Bujumbura, 1999, pp.13-15.

H2 : La mobilisation de l'épargne intérieure et des ressources financières par le système de microfinance est une meilleure stratégie pour collecter les moyens de financement du développement d'un PVD comme le Burundi.

H3 : La microfinance vient compléter le système financier classique, le but est de parvenir à intégrer l'ensemble des acteurs économiques, spécialement ceux à faibles revenus dans l'affectation du crédit aux besoins économiques et sociaux. Toutefois, la part contributive du système de microfinance s'avère insuffisante.

0.4. La méthodologie de recherche

Cette recherche sur le «système de microfinance au Burundi » a été réalisée grâce à une consultation des ouvrages de base dans les différentes bibliothèques de la place où on peut trouver des théories relatives au crédit, à la mobilisation de l'épargne, à la distribution de crédits de type micro. Bref, des théories relatives à la microfinance en général.

Pour compléter cet aspect théorique, nous avons consulté d'autres bibliothèques qui ont des publications régulières et récentes tels que l'ISTEEBU, la BRB, le Centre des Nations-Unies pour l'Information au Burundi, FAO, PNUD et bien d'autres.

Une collecte des données quantitatives a été faite auprès des institutions spécialisées dans les système de microfinance à savoir : le bureau central des COOPECs à Gitega, la CECM, la tontine ROHERO, la COSPEC et les établissements financiers intervenant dans les micro-crédits tels que la BNDE, le FDC, l'ASBL TWITEZIMBERE, etc.

Les données du Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction (MPDR) nous ont aussi été d'une grande utilité surtout dans le domaine des micro-crédits.

0.5. Articulation du travail

Notre travail est divisé en trois chapitres :

Le premier chapitre essentiellement théorique passe en revue la relation entre la microfinance et le développement, l'évolution historique des institutions de microfinance au Burundi, les expériences de certains PVD en matière de micro-crédits et les concepts du développement et de la persistance de la pauvreté.

Le second chapitre est consacré aux réalisations du système de microfinance dans la problématique de financement du développement.

Le troisième chapitre quant à lui analyse la part du système de microfinance dans le financement du développement et dans la réduction de la pauvreté. Il évoque aussi les potentialités, les contraintes et les stratégies appropriées de ce système.

Une conclusion générale et quelques recommandations clôturent notre travail.

CHAP. I CADRE THEORIQUE : LE SYSTEME DE MICROFINANCE, FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT ET LA PAUVRETE.

Section 1 : Généralités sur la microfinance

La microfinance est une notion récente et complexe. *Elle est considérée comme une intervention pour répondre aux besoins des pauvres qui s'inscrit bien dans la stratégie de lutte contre la pauvreté et les inégalités, d'après Philippe COQUART*[5].

En effet, l'idée centrale des premières expériences lancées dans les années 1970 était de mettre en place des mécanismes d'allocation de crédits aux PVD ou aux institutions bancaires, oubliant les individus ou groupes qui ont besoin de petits crédits pour pouvoir démarrer leurs petits projets.

On pense d'ailleurs, à cette époque que certaines couches sociales n'avaient pas les moyens d'épargner bien que les systèmes de tontines et caisses villageoises en Afrique montrent le contraire dans la logique de chercher à répondre aux contraintes des zones économiques défavorisées.

Les systèmes mutualistes, qui préexistaient aux systèmes de crédit solidaire, comme ailleurs les établissements financiers à statut commercial n'avaient pas les pauvres comme préoccupation principale. Fondant leur perspective de développement sur l'épargne préalable, ils ont eu tendance à s'adresser aux fonctionnaires et aux commerçants afin de capter leur épargne.

Ils ne sont venus que plus tard à des modules de services financiers ciblant, de manière spécifique, les femmes ou les pauvres. C'est à cette même période que certaines institutions de micro-crédits ont été créées dans certains pays d'Afrique et d'Asie (comme le Bangladesh) dans le souci de réduire la pauvreté de la population.

Ainsi, les études d'impact dans la grande majorité des articles qui les présentent, semblent toutes convenir que les institutions de microfinance (IMF) permettent d'accroître les revenus et les actifs de leurs clients ou sociétaires[6].

Elles concourent à amoindrir les conséquences des pertes de revenus ou des risques alimentaires. *Les enfants dont les parents qui créent une activité avec les ressources empruntées voient leurs conditions de vie*

[5] COQUART, P., « La microfinance en Afrique, évolution et stratégie des acteurs », cité par DESPASQUIER, G., in Techniques Financières et Développement, Paris, Octobre 2000, p.3.

[6] GULLI & BERGER, Microfinance and poverty reduction, Latin America, 1999, p.4.

s'améliorer. Ce sont là plutôt des impacts micro-économiques à l'échelle des bénéficiaires[7].

La microfinance répond particulièrement à deux stratégies de lutte contre la pauvreté et les inégalités, lesquelles stratégies s'articulent autour de deux axes : l'amélioration des conditions de vie des personnes (la durée minimum de vie, une bonne santé physique, la capacité de réfléchir, le revenu minimum, ...) et la création d'une nouvelle norme sociale.

La microfinance est tout d'abord en mesure de procurer des degrés de libertés déterminants pour améliorer la vie des défavorisés ; ce sont les épargnants ou les emprunteurs qui décident de leurs besoins et entreprennent la démarche, ils sont incités à gérer leurs encours d'épargne avec pertinence et à faire fructifier leur emprunt par des activités génératrices de revenus.

La microfinance ne connaîtra le succès que si elle est capable d'établir un juste équilibre entre les deux fondements de son activité : le développement et la finance[8]. En plus, si elle veut rester sur la voie d'une stratégie de développement réussi, elle doit jouer sur les trois dimensions suivantes : relations avec les pauvres, appui aux institutions pérennes et insertion dans le système financier du pays concerné. Ces trois points doivent être considérés ensemble sans privilégier l'un par rapport à l'autre.

1.1. La notion de microfinance

1. Définition

Selon Christine MAFRAN, on peut distinguer les grandes lignes d'une perception internationale de la microfinance[9].

Le premier constat sur lequel s'accordent les professionnels est d'abord celui de la diversité de la réalité que recouvre concrètement l'appellation microfinance. Cet auteur précise qu'il n'y a pas de définition commune, et cela reflète, justement, la richesse d'un secteur en construction.

L'autre constat est que la nature du terme microfinance reste indécise car ce « terme recouvre diverses réalités et modes d'action ». Le domaine est encore en voie d'élaboration et d'expérimentation.

Malgré le portrait vague de la microfinance et le caractère relatif du terme, les professionnels trouvent aussi les mots pour faire ressortir les éléments et les préoccupations communes qu'ils ont identifiées :

[7] SCHRIEDER & CHARMA, in Impact of Microfinance on poverty reduction, article n°1, 1999, Latin America, 1999, pp.3-5.

[8] COQUART, P, La microfinance en Afrique, évolution et stratégies des acteurs, Paris, 2000, p.78.

[9] DESPASQUIER, G, op.cit., p.147

Trois axes de définition se dégagent, centrés autour de :

- la distinction majeure entre la microfinance et le système financier classique ;
- des spécialités de la clientèle – cible ;
- et du double objectif de proximité et de pérennité.

La microfinance se distingue d'abord par le fait qu'elle s'exerce en dehors du système financier classique, elle complète le paysage financier, elle en est une branche spéciale d'après André Chomel, elle innove par rapport aux structures bancaires classiques selon Gerhard Goettee.

Selon Adama Kodio, le public – cible est en principe « pauvre » mais la notion de pauvreté n'est pas exclusive, elle n'est que l'un des éléments propres à définir les publics du système de microfinance.

Pour ce qui est du double objectif de proximité et de pérennité. La proximité entre le client et l'institution de microfinance suppose un suivi des comptes plus étroit que celui pratiqué dans le système bancaire traditionnel. Le souci de la pérennité fait voir à certains l'avenir dans la création de réseaux bancaires privés.

Même si les considérations de différents auteurs ne convergent pas pour donner à la microfinance une définition claire et unique, nous avons opté de retenir la définition suivante dans le cadre de notre travail.

La microfinance est une expression qui s'applique à l'ensemble des opérations relatives à la collecte de l'épargne, à la distribution des micro-crédits, à l'encadrement des bénéficiaires des micro-crédits et des agents des organisations qui s'en occupent. Cette expression s'applique également aux organisations qui s'occupent essentiellement des microfinances[10]. D'où, par système de microfinance, on entend, l'ensemble d'intervenants en microfinance.

2. Essai de définition du micro-crédit

a) La notion de crédit

Le mot crédit vient du latin « *cédère* » qui signifie croire. Par conséquent, le crédit est un acte de confiance qui, par suite, fait intervenir le risque. C'est pourquoi, le crédit fait intervenir les garanties considérées comme couverture du remboursement du crédit. D'autres éléments caractérisent le crédit, il s'agit du temps, du risque, du taux d'intérêt et de l'épargne.

[10] NIYONZIMA, S., Rapport sur le micro-crédit en vue de la lutte contre la pauvreté au Burundi, Bujumbura, 2001, p.5.

En plus, le crédit est une opération par laquelle une personne physique ou morale cède temporellement des biens ou de l'argent avec des conditions de récupérer avec intérêt la valeur de la chose cédée.

Cet intérêt vient rembourser les dépenses engagées dans l'opération de rencontre des partenaires, de négociations, de formation et de transfert.

L'intérêt est également considéré comme une rémunération de la confiance que le créditeur place en son débiteur dans cette opération.

Selon plusieurs auteurs, le crédit est défini comme suit :

- Selon D. LANGUIER, « le crédit est le résultat de la rencontre d'une personne dont les disponibilités sont insuffisantes pour assurer le financement d'une opération avec une autre personne qui cherche le financement de ses excédents de liquidité ».

Dans ce cas, nous comprenons que l'excédent des uns finance le déficit des autres.

- Selon J. BRANGER (1968), « le crédit est une opération qui consiste à se dessaisir du bien, à céder un pouvoir d'achat, à prendre un engagement en échange de la promesse d'une contreprestation différée dans le temps, la confiance l'emportant sur la crainte du risque »[11].

- Selon P. DUTAILLIS (1967), « faire crédit, c'est donner librement la disposition immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat contre la promesse que le bien, ou un bien équivalent vous sera restitué dans un certain délai le plus souvent avec rémunération sur un service rendu ou du danger couru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même du service »[12].

De ces trois définitions, nous saisissons qu'elles évoquent correctement la notion de crédit en général, mais la première nous semble la plus cohérente avec la logique de microfinance car elle nous dit que le déficit des uns est financé par l'excédent des autres.

Dans le sens de notre travail, nous pouvons retenir la première définition, non pas parce qu'elle est plus logique que les deux autres mais parce qu'elle cohère bien avec notre sujet.

[11] BRANGER, J. ; Traité de l'économie bancaire, tome 1, Paris, PUF, 1968, p.14.
[12] DUTAILLIS, P. ; Le risque du crédit bancaire, Paris, PUF, 1967, pp.197-198.

b) La notion de micro-crédit

Le micro-crédit est un système de financement à petite échelle, d'activités économiques permettant à ses bénéficiaires qui ne possèdent aucune garantie, ni caution financière, de sortir d'une situation de pauvreté.

Encore, *le micro-crédit est un crédit spécifique de par son montant (petit), sa durée (courte), son domaine (secteur non bancaire), son bénéficiaire (le pauvre) et ses garanties (morales). Cette expression désigne aussi bien les organisations qui gèrent ce genre de crédits*[13].

Partant de ces deux définitions ci-dessus, nous constatons que le micro-crédit comporte tous les éléments qui composent le crédit classique sauf qu'il y a une légère différence sur certains aspects tels que le plafond du crédit, le terme, l'institution, la clientèle, etc.

En plus le montant du micro-crédit est naturellement plafonné puisqu'il est généralement destiné aux pauvres, c'est-à-dire les exclus du système bancaire, présentant peu ou pas de garanties.

1.2. Les expériences de certains pays en matière de micro-crédit

Le système de micro-crédit est très développé dans le monde où sévit la pauvreté notamment en Asie, en Amérique et en Afrique.

Nous avons choisi deux pays qui vont servir de modèle à savoir :

- Le Cameroun, un pays africain
- Le Bangladesh, un pays asiatique.

1.2.1. Cameroun : Le modèle MC^2 (Mutuelle Communautaire de Croissance)

Au Cameroun, les micro-crédits prennent plusieurs formes, mais les tontines sont plus nombreuses.

Parmi ces multiples formes, le modèle MC^2 de micro-crédit nous a paru intéressant et peut être un meilleur exemple pour le Burundi.

Les étapes de réussite de MC^2 sont les suivantes :

[13] NIYONZIMA, S., op.cit., p.5

a) Fondements

La MC^2 est une micro-banque de développement rural lancée il y a 18 ans au Cameroun par le Docteur P. FOKAM. L'idée est née de la conviction de son auteur que les micro-crédits ou les micro-entreprises sont seuls capables d'assurer l'indépendance et d'assurer le plein emploi.

Le développement résulterait du jeu des forces qui naissent de la volonté familiale et communautaire.

P. FOKAM *révèle aux populations rurales leurs immenses capacités managériales puisées dans le patrimoine culturel qui peuvent les amener à se prendre en charge durablement*[14].

La MC^2 est donc conçue comme un instrument de mobilisation de l'épargne et les dépôts des populations rurales pour en assurer la sécurité et les mettre à la disposition d'opérateurs en quête de financement.

b) Les ressources

La MC^2 mobilise les ressources de quatre types :

- Les fonds d'établissements (capital). Le capital donne aux membres le droit de propriété et de contrôle (± 10.000 FBU). Soit 10 parts sociales plus un droit d'adhésion de ± 2.500 FBU. C'est une source appropriée de prêts à moyen et long terme.
- Les dépôts d'épargne ; chaque membre épargne au moins l'équivalent de 1.000 FBU par mois.
- Les lignes de crédits extérieurs provenant des refinancements des institutions financières locales et d'autres donateurs.
- Les dons (ou subventions) pour le développement institutionnel provenant des élites de la communauté, des ONG locales et internationales et de bailleurs de fonds divers.

c) Les produits financiers aux membres

La MC^2 offre trois produits aux membres :

- Le compte d'épargne dont le montant minimum équivaut à ± 5.000 FBU.
- Le compte qui exige un minimum de ± 25.000 FBU à l'ouverture.
- Les crédits ou prêts consentis aux membres (individus ou groupes) pour différents objets (agriculture, commerce, élevage, artisanat, habitat, scolarité, mariage, santé, etc).

[14]Ministère des Finances, Etude sur les micro-crédits au Burundi, Bujumbura, septembre 2000, p.13.

Les banques sont associées à la MC^2 pour assurer le transfert des fonds et le refinancement ainsi que la formation du personnel.

d) Le bilan

Les ruraux ont reçu 92% du total des crédits octroyés. Leur part dans l'épargne mobilisée est passée de 58% à 93% de 92-93 à 96-97.

Ces résultats montrent que la MC^2 s'intéresse plus aux populations pauvres notamment celles du monde rural.

1.2.2. Bangladesh

Le Gouvernement Bengalais en collaboration avec certains volontaires et des associations locales ont arrêté des stratégies de réduire la pauvreté de la population en mettant en place un système de micro-crédit.

Dans ce système, nous avons essayé de déceler un cas qui peut nous servir de modèle.

1.2.2.1. GRAMEEN BANK

a) Fondements

L'idée de « GRAMEEN BANK » ou « Rural or Village Bank » a été expérimentée par un professeur d'économie à l'Université de ZOBRA au sud du Bangladesh, du nom de Mohamed YUNUS, c'était en 1976. Ce professeur était très touché par la pauvreté extrême dans laquelle vivait la population du village environnant et voulait aider les habitants à sortir de cette misère[15].

L'idée devient un projet pilote en 1979 couvrant un district ; il sera agréé comme une institution financière en 1983.

L'objectif principal était de :

- Arriver à fournir aux plus pauvres un crédit sans exigences de garanties
- Arriver à supprimer l'exploitation des pauvres par les usuriers qui prêtent la monnaie à des taux exorbitants
- Créer des opportunités d'auto-emploi pour les pauvres
- Renforcer le pouvoir des pauvres par un esprit de solidarité et un développement socio-économique basé sur eux-mêmes.

[15]Ministère des Finances, op.cit., p.15.

b) Les ressources

Les ressources proviennent essentiellement :

- du financement extérieur
- du remboursement des crédits initiaux
- de l'épargne des membres (± 80 FBU par semaine). Les dépôts sont rémunérés à un taux de 8,5% par an.

c) Les produits offerts

- Les premiers crédits sont destinés aux activités génératrices de revenus (entre 2.000.000 FBU et 4.000.000 FBU), le 3ème et le 4ème crédits peuvent financer l'habitat et l'éducation des enfants.
- Les pauvres reçoivent le premier crédit et les crédits sont accordés seulement aux groupes.
- Le test oral pour bien comprendre les conditions de prêt est obligatoire.

d) Organisation et gestion

C'est un système largement décentralisé. Le groupe est l'entité de base (5 personnes de même statut social et économique).

Un agent de la Grameen Bank récolte les remboursements d'épargne lors des réunions hebdomadaires. Il est prévu un personnel spécialement affecté à l'encadrement professionnel.

e) Résultats – Bilan

Quelques années après sa création (en 1997), la GRAMEEN est devenue une banque dont 92% des actions sont détenues par les bénéficiaires des crédits et les 8% par l'Etat.

1.2.3. La leçon à tirer des expériences des autres pays

A la fin de cette section qui relate des expériences vécues ailleurs, nous avons pu remarquer ce qui suit :

Le modèle MC^2 (Mutuelle Communautaire de Croisssance) est conçu comme un instrument de réduction de la pauvreté à travers la mobilisation de l'épargne des membres, la mise en place des lignes de crédits extérieurs, la recherche des dons (subventions provenant des bailleurs de fonds ou ONG locales) et la distribution des crédits aux populations rurales du Cameroun.

D'où le modèle MC^2 peut être applicable au Burundi à condition qu'il soit appliqué avec des stratégies appropriées (la réalité socio-économique du pays doit être tenue en compte).

En ce qui concerne le Bangladesh, le cas évoqué (Grameen Bank) a montré les éléments qui ont contribué au succès des micro-crédits dans ce pays et ces éléments sont en tout et pour tout au nombre de quatre, à savoir :

- Une politique macro-économique, agricole et rurale favorable (favorisent les investissements en milieu rural).
- Une grande autonomie donnée à la direction pour la formulation des politiques opérationnelles.
- Une forte mobilisation de l'épargne locale dont l'importance en tant que source de fonds va croissant, ce qui permet de réduire, voire d'éliminer la part fournie par les bailleurs de fonds.
- Des taux de rétrocession positifs (souvent relativement élevés), des lignes de crédit extérieur ou des fonds publics.

En se référant sur le cas du Bangladesh et surtout sur le système de GRAMEEN BANK qui est logiquement intéressant pour le Burundi, nous pouvons nous poser cette question : « Que pouvons-nous apprendre de la GRAMEEN BANK ? ».

Pour répondre à cette question, nous partons de ce que le professeur YUNUS a écrit : « I'm just doing what I know best. If you can do something else you should do it » ; en d'autres termes, « Je fais ce que je connais le mieux, si vous pouvez faire autre chose, vous devez le faire ».

Nous constatons quand même que seule, une banque fût-elle la Grameen ne peut pas résoudre le problème de pauvreté dans un pays si l'élite intellectuelle ne s'y implique pas à condition qu'elle ne soit pas pauvre.

La Grameen Bank montre que les économistes et autres preneurs de décision devraient actuellement se concentrer plus sur le micro-crédit adapté aux moyens des pauvres.

Elle nous montre que finalement le financement des micro-projets en zones rurales n'est pas aussi compliqué qu'on le croit et que les pauvres peuvent rentabiliser très bien les crédits et les remboursent correctement. Ils peuvent être de bons vecteurs de développement à condition d'avoir une organisation et un encadrement appropriés.

D'où les méthodes de la Grameen Bank pourraient être développées chez nous, au Burundi dans le monde rural et dans les quartiers pauvres des villes du pays, surtout dans le but de mettre sur les rails les populations

sinistrées (déplacées, regroupées, rapatriées, ...) qui, pour la plupart croupissent dans la misère la plus totale.

Concrètement, qu'en est-il pour le Burundi ?

Section 2. Le système de micro-crédit au Burundi

Le micro-crédit est connu au Burundi depuis un certain nombre d'années et sous formes variées. La forme la plus connue et peut être la plus répandue est le crédit d'intrants, des semences, des matériaux de construction pratiquée par les projets de développement et les filières des cultures industrielles (cas de la SRDI, COGERCO, l'OTB, etc.).

Les Coopératives d'Epargne et de Crédit n'ont fait leur apparition qu'en 1984 grâce à la coopération française, et d'autres programmes ont suivi particulièrement vers les années 1990 sans oublier aussi d'autres institutions de microfinance qui ont été créées au cours de la dernière décennie.

Parler du système de microfinance au Burundi est une bonne affaire, mais avant toutes choses il est utile de relater historiquement l'apparition des institutions de microfinance.

2.1. Les institutions de microfinance au Burundi

1° Les Coopératives d'Epargne et de Crédit « COOPECs »

Le projet COOPEC a été créé dans le cadre d'une convention de financement entre le Burundi et la France en 1984. Le projet avait pour objet d'inciter la population à s'intégrer dans le système d'épargne et de crédit. Le mouvement coopératif s'est développé rapidement et aujourd'hui couvre presque la totalité du pays. *Les COOPECs comptent actuellement plus de 90890 adhérents au 31/12/2001*[16].

Conformément au modèle du crédit mutuel de France (CICM : Centre International de Crédit Mutuel), les COOPECs ont pour objet la collecte de l'épargne et sa distribution sous forme de crédits.

Elles ont dans leurs actifs une mobilisation de l'épargne importante et le volet de crédit a été suffisamment développé si on observe le volume de crédits distribués.

Les COOPECs distribuent de petits crédits allant jusqu'à un million dans les secteurs du petit commerce, d'agriculture, d'élevage, d'artisanat et autres.

[16] COOPEC, Plan de redressement des COOPECs, GITEGA, 2001, pp.2-3.

2° La Caisse Coopérative d'Epargne et de Crédit Mutuel – CECM

La CECM a été créée en octobre 1995 et opère essentiellement en mairie de Bujumbura et ses périphéries et compte quelques membres à l'intérieur du pays. Elle a déjà enregistré 9300 membres. Quoique péri-urbain, le modèle CECM est appelé à s'étendre au domaine rural.

Tous les membres doivent avoir un compte d'épargne mais il n'existe pas de limite minimum exigée, ce qui constitue une souplesse accordée à tout le monde, chaque membre épargnant en fonction de ses moyens. Les garanties offertes sont essentiellement la solidarité du groupe et le cautionnement. Le taux de remboursement se situe à 97%[17].

Elle accorde essentiellement des crédits productifs à l'agriculture, à l'élevage, à l'artisanat, à l'habitat et au petit commerce.

3° Les Tontines

Le système financier burundais compte également des tontines implantées dans presque tous les quartiers de la mairie de Bujumbura. Leurs membres cotisent un montant fixe mensuel et les crédits sont octroyés sur base des cotisations avec un maximum de 1 million de FBU par membre. Ces tontines comptent uniquement des membres féminins.

La plupart de ces tontines ne disposent pas de structures permanentes de gestion et de données fiables ; c'est pour cette raison que nous nous sommes contenté de la tontine ROHERO qui, au moins dispose d'une structure permanente (une présidente, une trésorière, une caissière et un comité de surveillance).

Cette tontine ROHERO est venue de l'idée de la réalisation et de la conception faites par l'UFB (Union des Femmes Burundaises) section ROHERO en 1987.

C'est une coopérative d'épargne et de crédit soumise au décret-loi n°1/35 du 20 décembre 1988. Elle a son siège à Bujumbura dans la zone Rohero[18].

Elle a comme objectifs :

- L'amélioration du niveau de vie de ses membres ;
- Collecter l'épargne des membres ;
- Distribuer de petits crédits aux membres réguliers ;

[17]BNDE, Séminaire sur la mobilisation pour les micro-crédits, Ngozi, avril 2001, p.3

[18] La Tontine ROHERO, Statut juridique et d'organisation de gestion, Bujumbura, 1988

- Créer un climat de collaboration et d'entraide mutuelle entre les membres en cas de circonstance heureuse ou malheureuse.

4° La Coopérative Solidarité avec les Paysans pour l'Epargne et le Crédit à Cibitoke (COSPEC).

La COSPEC a été créée en janvier 2001 sur l'initiative des communautés de base réunies en assemblée générale constituante où étaient présentes plus de 372 personnes en provenance de 6 communes de la province de Cibitoke.

La COSPEC est une structure de proximité pour la promotion des initiatives locales de développement.

Elle est régie par la loi n°1/002 du 06 mars 1996 portant code des sociétés publiques et privées. Elle a comme objectif la mobilisation des ressources locales par le biais de l'épargne et de micro-crédits afin d'organiser une structure de proximité des activités paysannes génératrices de revenus dans la même province.

La population cible de la COSPEC est toute personne morale ou physique sans différenciation de sexe ou d'appartenance socio-professionnelle.

5° Les établissements financiers intervenant dans les micro-crédits

a) La Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE).

La BNDE a été créée en 1967 pour appuyer le développement du secteur productif (agriculture, élevage, habitat, tourisme et des autres services)[19].

Elle dispose d'une bonne expérience dans le financement du moyen et long terme. Elle intervient dans le financement du micro-crédit soit par des crédits directs aux salariés par l'intermédiaire des partenaires comme la SRDI, l'OTB, l'OAP, FSTE, ...

Les crédits en direction des micro-crédits concernent essentiellement des crédits accordés pour l'acquisition des intrants agricoles comme les engrais, les pesticides, les semences aux associations rizicoles et à d'autres sociétés qui encadrent les agriculteurs.

La BNDE est régie par la loi bancaire et la loi du 6 mars 1999 portant sur les sociétés publiques et privées. Elle est donc un établissement financier.

[19] BNDE, op.cit., p.5

Les activités de développement financées par la BNDE sont principalement : le commerce, l'agriculture et l'élevage, le petit équipement agricole, etc.

b) La Compagnie Financière pour le Développement (COFIDE)

La COFIDE a été créée au mois de mai 2000 sur l'initiative totalement privée et sur une base communautaire. La structure de son actionnariat intègre les communes, les petits agriculteurs, les artisans, les collectivités locales[20].

Elle a été implantée en milieu rural (siège à NGOZI) pour se rapprocher des bénéficiaires et pour jouer le rôle d'appui à la structuration du secteur agricole et rural.

La COFIDE est régie par la loi bancaire (statut d'établissement financier) et la loi du 6 mars 1996, portant code des sociétés privées et publiques.

Elle a pour objectif de :

- Contribuer à la réduction de la pauvreté à travers la promotion du micro-crédit en faveur des exclus du système financier formel
- Mobiliser l'épargne auprès des communautés de base.

La COFIDE a comme population cible, la population rurale essentiellement des provinces de NGOZI et KAYANZA.

c) Le Fonds de Développement Communal (FDC)

Le Fonds de Développement Communal (FDC) a été créé en 1992, et les actionnaires principaux sont l'Etat du Burundi, la mairie de Bujumbura, toutes les communes du pays. Ses interventions portent sur les projets productifs et commerciaux des communes et groupements avalisés par les communes et dans une moindre mesure des particuliers. Il intervient également dans le financement de la participation des communes dans les projets d'infrastructures.

Les crédits pour financer les projets générateurs de revenus occupent actuellement une part non négligeable (62,5% en 1999 et 73% en 2001) par rapport aux projets d'infrastructures sociales (37,5% en 1999 et 27% en 2001)[21].

[20] COFIDE, Rapport annuel 2000.
[21] FDC, Table Ronde Nationale sur la définition d'une politique de crédit rural, Bujumbura, 2001, p.2.

d) L'ASBL TWITEZIMBERE

L'ASBL TWITEZIMBERE a été agréée par l'ordonnance ministérielle n°205.01/032/93 comme une association dotée d'une personnalité juridique et de l'autonomie organique financière.

Au départ, *les activités s'inscrivaient dans le cadre du projet réduction de la pauvreté approuvé en 1993, mis en vigueur le 22 décembre 1995 et appuyé financièrement par la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Mondiale (BM).*

D'une durée de 4 ans, le projet s'inspirait des nouvelles orientations adoptées en 1986 dans le cadre du PAS et tenant compte de la dimension sociale de l'ajustement[22].

C'est donc pour soutenir les activités génératrices de revenus pour les personnes défavorisées que le programme a été initié.

Depuis le démarrage des activités génératrices de revenus en 1997, l'ASBL avait comme objectif de toucher le plus de monde possible, collaborer avec des organismes intermédiaires implantés en milieu rural et bénéficiant d'une grande crédibilité au sein de la communauté.

Dans son approche, TWITEZIMBERE privilégie les requêtes qui proviennent des DPAE et des associations légalement reconnues et susceptibles d'assurer l'encadrement des promoteurs, le suivi de l'exécution des projets et le recouvrement des crédits.

En plus, l'ASBL organise des activités de mobilisation et de sensibilisation des communautés de base en vue de l'auto-promotion.

6° Les autres intervenants : les Sociétés de Développement

a) La Société Régionale de Développement de l'Imbo (SRDI)

En 1962, le Gouvernement du Burundi fit appel à la Communauté Economique Européenne pour financer une étude de possibilités techniques de mise en valeur hydro-agricole de la région actuelle de l'Imbo-Centre.

Les travaux d'aménagement commencèrent en 1968 et s'achevèrent en 1972. Cette société existe donc depuis 1968 alors appelée « Projet FED ». Ce projet fut institutionnalisé par l'ordonnance ministérielle n°710/27 du 28 février 1973. En 1980, avec la création du Projet Est-Mpanda, la Société change d'appellation et prend la dénomination actuelle (SRDI).

[22] BUKWARE B. ; Méthodologie d'élaboration de politique de développement des SFD ruraux dans un cadre post-conflictuel, Bujumbura, octobre 2001, p.14.

Ainsi, *la SRDI opère sur deux zones : la zone Mugerero et la zone Est-Mpanda. Située à cheval sur les provinces de Bujumbura Rural et de Bubanza, la Société en question encadre une population rurale répartie sur plus de 235 km² et sur trois communes : Gihanga, Mpanda et Mutimbuzi*[23].

Les principales activités de la SRDI sont les suivantes :

- aménagements intégrés des nouveaux périmètres
- mise en valeur et exploitations des périmètres irriguées en vue de produire du paddy.
- achat, conservation, transformation du paddy en riz et sa commercialisation[24].

b) La Compagnie de Gérance du Coton (COGERCO).

La COGERCO est un établissement public à caractère industriel et commercial. Elle a pour objet l'encadrement de la production cotonnière en vue de l'augmentation de la production et de la part exportable. Pour cela, la COGERCO envisage cette augmentation non seulement par l'amélioration des rendements à l'hectare mais aussi par l'extension du coton dans d'autres zones en particulier le MOSO.

Elle consent des efforts également dans l'approvisionnement en intrants, ainsi que la formation des paysans en matière de l'application de ces intrants, le développement de la culture du coton et la commercialisation du coton graine[25].

En plus de l'objectif visant l'augmentation de la production cotonnière, *la COGERCO serve d'intermédiaire entre les paysans et le milieu financier dans le but de donner des crédits aux planteurs et de promouvoir le développement économique et social des communes intéressées par la culture du coton*[26].

Section 3 : La notion de financement du développement

Financer le développement, c'est trouver un équilibre entre le financement interne, basé sur l'épargne nationale et le financement externe, constitué par l'emprunt, les subventions et les aides[27].

[23] NUNI, F. ; Contribution des coûts et marges : cas de la SRDI, Bujumbura, UB, FSEA, février 1992, pp.10-11

[24] HATUNGIMANA, A. ; Evaluation financière et économique de la SRDI, Bujumbura, UB, FSEA, février 1989, p.12.

[25] NTUNGWANAYO, L.; Essai d'interprétation socio-économique du niveau atteint par la production cotonnière sur la période 1985-1997, Bujumbura, UB, FSEA, 1999, p.17.

[26] NTUNGA, G. ; La place du coton dans le développement socio-économique des exploitations agricoles : cas des « paysannats » de l'Imbo-Centre, Bujumbura, UB, FSEA, 1993, p.29

[27] « Le financement du développement », Monde en développement, tome 13, n°50-51, 1985, p.227

Encore, financer le développement, c'est d'abord être capable de mobiliser l'épargne nationale.

Dans un même ordre d'idée, D. KESSLER et P.A. ULLMO examinent quelles sont les conditions d'émergence de l'épargne dans les pays en voie de développement et précisent qu'elle joue un rôle prépondérant dans le financement des activités de développement.

H.J. MITTENDORE, s'appuyant sur les problèmes de la mobilisation de l'épargne dans les régions rurales de l'Afrique sub-saharienne, indique quelles sont les voies poursuivies par plusieurs pays africains qui ont créé des institutions de crédit qui s'adressent aux milieux ruraux.

De ce qui précède, nous retenons que financer le développement, c'est surtout et avant tout trouver la capacité de mobiliser l'épargne intérieure pour assurer les investissements susceptibles d'amplifier les capacités de production.

Dans la logique de notre travail, il convient de parler de la notion de financement interne à travers le système financier.

3.1. La notion du système financier

Le financement du développement en général implique l'existence d'un système financier organisé et dynamique. Les institutions financières doivent être alors en mesure de promouvoir la collecte des ressources nécessaires à la couverture des besoins de financement.

La notion d'institution financière, tout comme celle d'opération financière découle de la notion d'intermédiaire financier.

J. MARCHAL (1969) a d'ailleurs défini les activités des institutions financières comme étant « des opérations tendant à faire varier les avoirs des agents économiques en monnaie ou en d'autres créances »[28].

Il ressort de cette définition, l'idée de « variation des avoirs ». L'instrument principal utilisé est la monnaie quelle que soit sa forme. Mais l'opération principale connue des institutions financières est l'octroi du crédit à l'économie.

Ainsi, nous allons insister spécialement sur les crédits accordés par les institutions bancaires ou le système bancaire.

[28] MARCHAL, J, & DURAND, H, Monnaie et crédit, Paris, Editions Cujas, 1969, p.207.

3.1.1. Le système bancaire

Par le système bancaire, on entend les institutions bancaires. Les banques sont donc des entreprises qui exercent une activité bancaire, c'est-à-dire qui reçoivent habituellement des dépôts des fonds du public remboursables à vue ou à terme aux fins de les utiliser pour leur propre compte à des opérations de crédit ou de placement. Selon PATAT J.P. (1993), « Les banques sont des organismes qui gèrent dans leur passif les comptes de leur clientèle, comptes qui peuvent être utilisés par chèque ou virements, dans les limites de la provision disponible ; dans la mesure où ces comptes constituent la forme de monnaie en circulation la plus utilisée, la monnaie scripturale, les banques, prises dans leur ensemble, sont donc assurées, lorsqu'elles accordent des crédits, de créer simultanément la plus grande part des ressources nécessaires au financement de ces opérations »[29].

Cette définition tend à montrer les banques sous deux aspects :

- telles que les voient généralement leurs clients : prestataires des services assurant les règlements et transfert de fonds.
- Telles qu'elles s'insèrent dans la vie économique, distributrices de crédits.

Au Burundi, tout le système bancaire est supervisé par la banque centrale. Selon, le décret-loi n°1/036 du 07 juillet 1993 portant statuts de la BRB reconnaît à cette dernière la qualité d'autorité monétaire.

La banque centrale a pour interlocuteurs privilégiés les banques commerciales et les établissements financiers.

Le système bancaire burundais est donc constitué aujourd'hui, outre la BRB, de sept établissements bancaires : la BCB, la BANCOBU, la BBCI, l'IBB, la BPB, la BGF et la BCD.

Le constat est que le système bancaire du Burundi est dominé en grande partie, par des banques commerciales.

3.1.2. Les problèmes liés au système bancaire burundais

Nous venons de remarquer la prédominance des banques commerciales dans le système bancaire burundais. Ainsi ces banques commerciales pratiquent presque exclusivement des crédits à court terme et des opérations de change. Le résultat est que les activités de développement nécessitant souvent des crédits à moyen terme se trouvent bloquées.

[29] PATAT, J.P., Monnaie, les institutions financières et politique monétaire, Paris, Economica, 1993, p.31

En effet, ces banques hésitent à accorder des prêts à moyen et long terme, et préfèrent prêter à court terme parce que les ressources de financement sont essentiellement des dépôts.

Il faut noter aussi que les taux d'intérêt élevés demeurent un obstacle sérieux pour accéder au financement bancaire de la plupart des agents économiques.

Malgré la création de nouvelles banques, il n'y a pas à proprement parler d'institution financière spécialisée dans l'octroi des crédits à moyen et long terme.

Parler de la notion de financement du développement en général et du financement interne par le système bancaire en particulier est nécessaire, mais il revient en plus d'évoquer les concepts de développement et de la pauvreté.

3.2. Les concepts du développement et de la pauvreté

3.2.1. Le concept du développement

On ne peut parler du développement sans l'homme. D'où le terme de « développement humain ».

Selon la définition qu'en donne le PNUD (1999) « Le concept de développement humain désigne un processus qui conduit à l'élargissement de la gamme des possibilités d'épanouissement qui s'offrent à chacun dans la société. Parmi ces possibilités, figurent trois qui revêtent une importance capitale pour la réalisation des nombreuses autres, à savoir : vivre longtemps et en bonne santé, acquérir un savoir et avoir accès aux ressources pour jouir d'un niveau de vie convenable. Selon cette notion de développement humain, le développement est bien plus qu'une question d'accumulation de richesse, de revenu ou de croissance économique. Il doit être centré sur l'homme (...) »[30].

Le développement humain s'appréhende par l'indicateur de développement qui comprend trois éléments représentant chacun un objectif à atteindre : le niveau de vie, mesuré à base du revenu par habitant, le niveau d'éducation et de la santé.

Donc, le développement est un processus de transformation des structures d'une société lié à la croissance.

Mais nous remarquons dans cette définition que la confusion est fréquente de croissance avec le simple accroissement de la production et du

[30] MPDR & PNUD, Rapport sur le développement humain du Burundi, Bujumbura, septembre 1999, pp.4-6.

niveau de vie, mesuré par l'évolution du PIB, qui n'en est qu'un indicateur, le terme de développement est souvent préféré pour mieux marquer qu'*il s'agit d'un processus de longue période, s'appliquant à l'ensemble des structures économiques et sociales*[31].

Pourtant, il ne saurait y avoir de développement sans croissance, et la croissance ne saurait durer sans développement.

3.2.2. Définition et outils de mesure des indicateurs de pauvreté

La pauvreté n'implique pas seulement une pénurie d'éléments nécessaires au bien-être matériel, mais aussi une absence d'opportunités qui permettraient de bénéficier d'une existence tolérable.

La vie peut être dépourvue d'accès à la connaissance et de contacts avec le monde, et ignorer dignité, confiance et respect de soi-même ou d'autrui. Ce sont là autant d'aspects de la pauvreté qui limitent et qui brisent des millions d'existences dans le monde d'aujourd'hui.

1° Qu'est-ce que la pauvreté ?

Une personne est pauvre si et seulement si son niveau de revenu est inférieur à un seuil de pauvreté défini. Et ce seuil est souvent défini comme le niveau de revenu en déça duquel il n'est pas possible de se procurer une quantité de nourriture donnée. La Banque Mondiale fixe ce seuil de revenu monétaire pour l'Afrique à 1$ US par jour et par tête.

Du point de vue des capacités fonctionnelles : la pauvreté représente l'absence de certaines capacités fonctionnelles élémentaires (une alimentation convenable, être bien vêtu et logé, participer à la vie de la collectivité, ...).

D'où, est donc pauvre toute personne dont le niveau de vie ne lui permet pas de satisfaire les besoins essentiels : une nourriture suffisante, les soins de santé, la scolarité, le minimum de ressources monétaires, etc.

2° Les outils de mesure de la pauvreté

Le moyen utilisé jusqu'ici pour contourner les difficultés inhérentes au caractère pluridimensionnel de la pauvreté, est d'aborder ce phénomène en considérant deux types d'indicateurs de pauvreté : les indicateurs de pauvreté monétaire et ceux de pauvreté humaine.

[31] BERNARD & COLI, Dictionnaire économique et financier, Paris, Editions du Seuil, 1975.

U. B.

a) Les indicateurs de pauvreté monétaire (IPM).

Dans une société donnée, l'existence de la pauvreté monétaire suppose qu'une ou plusieurs personnes ne peuvent atteindre un niveau du bien être matériel correspondant à un minimum acceptable par les normes de cette société.

Pour la mesurer, les indicateurs sont calculés à partir des données sur le niveau de revenu ou de dépenses des ménages. Pour définir le seuil de pauvreté au Burundi, il a été fixé comme représentant les 2/3 du revenu annuel moyen par habitant . *Avant les événements de 1993, le revenu annuel par habitant était estimé à environ 200$US, faisant déjà du Burundi l'un des pays les plus pauvres de la planète (166ème sur 177). Depuis lors, ce revenu a baissé d'environ un tiers pour atteindre un niveau moyen de 122$US ces trois dernières années (1998, 1999, 2000), reléguant le Burundi pratiquement au dernier rang mondial*[32].

b) Les indicateurs de pauvreté humaine (IPH)

La plupart de pays traitent le phénomène de pauvreté en se fondant sur le niveau de revenu ou de consommation. Or, compte tenu de l'aspect pluridimensionnel du phénomène, force est de constater que la pauvreté n'est pas que monétaire.

En effet, bien que cette approche mette en valeur une dimension importante de la pauvreté, elle donne une vision incomplète des phénomènes multiples susceptibles de briser les vies humaines.

Telle personne peut jouir d'une bonne santé et vivre relativement longtemps, mais être analphabète et ainsi privée d'accès à la connaissance, de contacts et de rapports humains.

Telle autre peut savoir lire et écrire, avoir reçu une bonne éducation, mais être vouée à décéder prématurément.

Telle autre, encore, peut se trouver privée d'un précieux pouvoir décisionnel dans les événements affectant son existence. Dans aucun de ces cas, le niveau de revenu seul ne saurait donner une image juste de la misère. C'est dans la détresse et la misère que la pauvreté se manifeste dans l'existence des individus.

Cette seconde forme de pauvreté s'appréhende grâce à l'indicateur de pauvreté humaine (IPH) qui tente d'évaluer les formes de dénuement dans

[32] BURUNDI : Cadre stratégique intérimaire de croissance économique et de lutte contre la pauvreté (CSLP-INTERIMAIRE), Bujumbura 2002, p.16

trois domaines essentiels de l'existence, à savoir : la durée de vie, l'instruction et les conditions de vie.

Conclusion du premier chapitre

Au terme de ce chapitre intitulé « Cadre théorique sur le système de microfinance, financement du développement et pauvreté », nous avons pu traiter trois sections.

La première section relate de façon précise les définitions selon les auteurs, des notions de crédit et de micro-crédit, elle a évoqué aussi les expériences de certains pays en matière de micro-crédit. Ces dernières nous ont montré que les institutions de micro-crédit (MC^2 et Grameen Bank) ont contribué dans la réduction de la pauvreté en offrant des crédits adaptés aux pauvres.

La deuxième section parle du système de microfinance au Burundi. Elle est parvenue à donner un bref historique et une description des activités des institutions de microfinance et des autres intervenants dans ce domaine.

La troisième section quant à elle, a traité de la notion du financement du développement, qui nous a montré ce que veut dire financer le développement, les problèmes du système bancaire au Burundi. Elle a traité aussi de façon théorique les concepts du développement et de la pauvreté en général et comment mesurer leurs indicateurs.

Pour traiter efficacement la problématique du crédit bancaire, la pauvreté et l'intervention du système de microfinance au Burundi, une collecte des données chiffrées est plus que nécessaire, ce qui fera l'objet du deuxième chapitre de ce travail.

CHAP. II : LE SYSTEME DE MICROFINANCE DANS LA PROBLEMATIQUE DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

0. Introduction

Pour étudier suffisamment la problématique de financement du développement, la prise en compte de plusieurs facteurs est une nécessité. Mais dans le sens de notre travail, ce chapitre se propose de relever les problèmes liés à la distribution du crédit bancaire et le phénomène de pauvreté.

Dans le but de faire face à cette problématique, ce chapitre montre également les réalisations du système de microfinance à travers la mobilisation de l'épargne des ménages et la distribution des crédits.

Section 1 : La problématique de distribution du crédit bancaire et le phénomène de pauvreté

1.1. Les principaux obstacles inhérents à la distribution du crédit bancaire

Pour encourager les banques à financer les projets productifs à moyen et long terme, le gouvernement du Burundi a créé en 1987 un Fonds National de Garantie (FNG) et de promotion économique destiné à garantir les crédits affectés au secteur productif, à bonifier certains projets agricoles à maturité lente et à participer dans la création de nouvelles entreprises.

Mais des entraves internes et externes au développement du secteur financier n'ont pas tardé à se manifester. Ces entraves tiennent à la faiblesse du niveau de financement alloué à l'investissement, aux difficultés d'accès aux crédits que rencontrent les opérateurs économiques surtout du monde rural, aux insuffisances de la mobilisation de l'épargne des ménages en milieu paysan, etc.

1°) Des formalités administratives lourdes et inadaptées

Les conditions exigées par les établissements financiers font que les crédits aux secteurs productifs se révèlent inadaptés plus particulièrement en milieu rural où, la majorité de la population est analphabète. Ces conditions sont :

- L'étude du dossier du demandeur de crédit. Dans la plupart des cas, le paysan étant illettré, il ignore les mécanismes appropriés d'acquisition du crédit.

- Le calcul des dépenses et des recettes prévisionnelles de l'exploitation tout en reconnaissant que le projet en question doit être rentable. Or, il est difficile pour des opérateurs économiques paysans de fournir des études de faisabilité des projets bancables.

- La participation financière souvent exigée par certaines banques alors que la plupart ne le peuvent pas.

- Le fait de transmettre les dossiers et documents qui sont annexés avant le début des réalisations.

Au regard de toutes ces conditions, un demandeur de crédit qui ne sait ni lire, ni écrire est incapable de remplir tous ces documents exigés de par lui-même ou de s'y confier s'ils sont établis par un autre.

2° Absence de garanties juridiques effectives

L'absence de garanties suffisantes pour la plupart des opérateurs économiques notamment du monde rural constitue un autre facteur limitant. Souvent les banques exigent des garanties strictement définies et n'acceptent qu'un nombre restreint d'actifs physiques. La garantie la plus habituelle du crédit en milieu rural est l'hypothèque d'un capital foncier ou immobilier. Notons aussi que n'eut été ces difficultés ci-haut mentionnées, la valeur économique de la propriété foncière n'est pas tellement appréciée pour offrir des opportunités d'accès au crédit.

3° Le manque de ressources adaptées

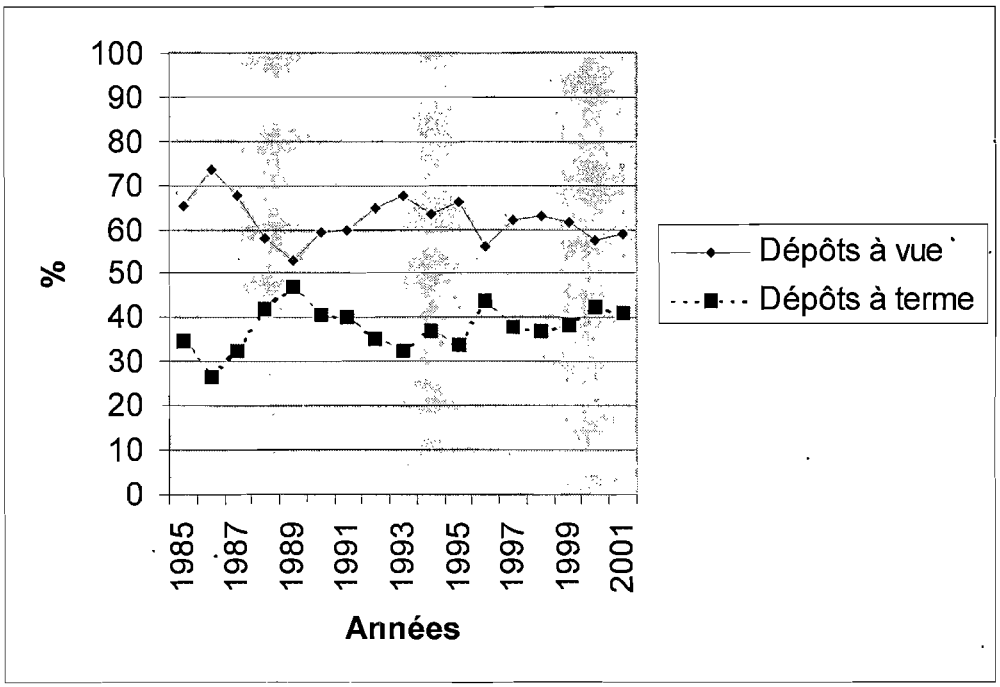
La majorité des activités génératrices de revenus (le petit commerce, l'agriculture, l'élevage, l'artisanat,...) devraient être financées par les ressources longues. Malheureusement, les institutions financières de développement n'ont pas ces ressources. En effet, les moyens d'action des banques commerciales sont constitués en grande partie des dépôts de la clientèle. Ces dépôts peuvent être à vue ou à terme comme le montre le tableau suivant :

Tableau 1 : Evolution des dépôts bancaires selon les termes de 1985-2001 (Millions de FBU)

Années	Dépôts à vue	%	Dépôts à terme	%	Total
1985	10839,6	65,4	5729,2	34,6	16568,8
1986	11669,7	73,3	4254	26,7	15923,7
1987	10488,8	67,4	5064	32,6	15552,8
1988	9987,4	57,9	7266,3	42,1	17253,7
1989	10372,7	53,1	9166,1	46,9	19538,8
1990	11050,8	59,5	7532,6	40,5	18583,4
1991	13016,4	60	8683	40	21699,4
1992	14304,6	65	7689,8	35	21994,4
1993	15418,2	67,7	7340	32,3	22758,2
1994	20147	63,3	11663,9	36,9	31810,9
1995	20249	66,3	10300,1	33,7	30549,1
1996	19101,3	56,2	14876	43,8	33977,3
1997	23573,4	62	14539,7	38	38113,1
1998	23721,8	62,8	14031,3	37,2	37753,1
1999	36268,7	61,8	22428,9	38,2	58697,6
2000	36385,3	57,5	26890,3	42,5	63275,6
2001	44118,9	58,9	30830,9	41,1	74949,8

Source: L'auteur, sur base des rapports annuels de la BRB 1985 à 2001

Graphique 1 : Les dépôts bancaires de 1985 – 2001 (en %)



Source : L'auteur, sur base des données du tableau 1

Au regard de ce tableau et de ce graphique, il ressort qu'au cours de la période considérée, les banques commerciales ont enregistré un développement de l'épargne collectée. Les dépôts recueillis sont passés de 16568,8 millions de FBU en 1985 à 74949,8 millions de FBU, soit une amélioration de 352,4%.

Bien que l'épargne collectée par les banques commerciales ait connu un accroissement considérable, la structure de cette épargne reste tributaire de court terme puisqu'il ressort une forte prédominance des dépôts à vue et à court terme par rapport aux dépôts à terme. Ces dépôts à terme sont restés inférieurs à 50% durant la période allant de 1985 à 2001. Par contre, les dépôts à vue sont restés supérieurs à 60% au cours de la même période. Puisque les ressources étant à dominance court terme et ne peuvent financer que les opérations à court terme, le rôle des banques commerciales se trouve limité par cette faiblesse structurelle des dépôts.

4° Les taux d'intérêts débiteurs élevés

La Banque Centrale, organe de surveillance et d'exécution de la politique de crédit applique un taux de refinancement unique sans privilégier aucun secteur. C'est ainsi que les taux d'intérêt sont élevés et par conséquent, seuls les secteurs les plus compétitifs comme le commerce sont les plus avantageux.

Tableau 2 : Evolution des taux d'intérêt moyens appliqués par les banques

Année	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Taux d'intérêt moyen créditeur	7,4	8,4	8	8,8	8,4	8,4	8,5	9,1	9,4	11,3	12,1
Taux d'intérêt moyen Débiteur	15,4	16	16,7	16,3	15,5	15,5	16	17,6	17,7	20,4	20,9

Source : Rapports annuels de la BRB de 1991 à 2001

Le constat est que les taux d'intérêt créditeurs restent faibles ; actuellement ce taux est de 12,1%, ce qui n'attire pas ceux qui veulent épargner ; par contre le taux d'intérêt débiteur dépasse actuellement 20% (autour de 21% en 2001). Ce taux ne motive pas certains opérateurs économiques surtout ceux disposant d'un revenu faible à contracter un crédit bancaire.

5°) La sélectivité du crédit

La sélectivité du crédit est une politique de la banque centrale dont l'objectif est d'influer sur l'orientation du crédit afin de diriger les ressources économiques vers les secteurs jugés prioritaires et rentables.

En effet, la politique de sélectivité du crédit a été généralement instituée dans les pays où les banques ont tendance à privilégier le commerce et l'immobilier, ces secteurs comportant un élément de spéculation au détriment de l'agriculture ou de l'industrie.

Dans les pays en développement, les programmes d'orientation du crédit ont souvent été utilisés non pas pour corriger les déficiences du marché des capitaux, mais pour orienter les fonds vers les secteurs prioritaires sans que l'on se préoccupe de savoir si c'étaient là les investissements productifs[33].

Pour le cas du Burundi, il convient d'analyser si réellement les secteurs prioritaires ont été financés en fonction de leur apport dans le développement socio-économique du pays.

Dans le but d'essayer d'apporter une réponse à la première question de notre travail, nous commençons à mettre en place les données relatives à la répartition des crédits bancaires.

[33] B.M. Rapport sur le développement dans le monde, Washington, 1989, p.71

Tableau 3 : Répartition des crédits bancaires par secteurs d'activités de 1985 à 1997 (en millions de FBU)

Années / Secteurs d'activités	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	TOTAL
Secteur primaire	469,3	449,9	549,6	754	815,5	873,5	925,8	1090,6	1017,6	943,2	982,9	1007,6	1116,1	10995,6
- Activités agricoles et connexes	469,3	449,9	549,6	754	815,5	873,5	925,8	1090,6	1017,6	943,2	982,9	1007,6	1116,1	
Secteur secondaire	6053,5	6940,5	7949,5	9130,2	10147,1	11865	12926,5	13730,6	15142	15194,8	16143,9	19156,7	19156,7	168186 ,8
- Activités industrielles	2391,7	3061,7	3639,8	4769,7	5416,2	6237,2	6392,3	7051,7	8805,3	8692 ,8	8009,4	7807,1	7807,1	
- Génie civil, construction et travaux publics	3661,8	3878,8	4309,7	4360,5	4730,9	5627,8	6534,2	6678,9	6336,7	6502	8134,5	11349,6	15701,3	
Secteur tertiaire	8678 ,2	10426,8	11467,3	15535,2	19535,2	24814,3	28710,5	27330,7	30562,3	34984,4	31629,4	35024,1	37761,2	316458,6
- Transport et transit	254,7	458,2	614,1	721,9	595,6	622,9	656,6	1573,7	1652,1	1424,2	1522,8	1671,9	1802,1	
- Services divers	418,5	388,9	370,4	436,1	457,5	411,2	472,4	456,6	563	870,3	855,1	703,2	873,4	
- Commerce dont :	6526,3	7790,8	8001,1	10987,5	13199,2	16010,2	1752,6	15900,9	13164,8	14988	15695,3	16785,1	18903,4	
* Importation & exportation sans le café	813,3	1283	1125,8	2104,9	2758,8	3287,9	4863,2	4698,8	5548,2	5246,5	-	-	-	
* Exportation du café	4542,7	4788,9	5257,7	6481,2	7024,5	8626,4	8045,7	5904,9	1294,3	3679,9	-	-	-	
- Activités diverses	1478,7	1788,9	2481,7	3389,7	5288,9	7769,5	10059,9	9399,5	15182,4	11701,9	13556,2	15863,9	16182,3	
TOTAL	15201,0	17817,0	19966,4	25419,4	30497,8	37552,8	42562,8	42151,9	46721,4	51062,4	48756,2	55188,4	62683,4	495641

Source : L'auteur, sur base des rapports annuels de la BRB de 1985 à 1997.

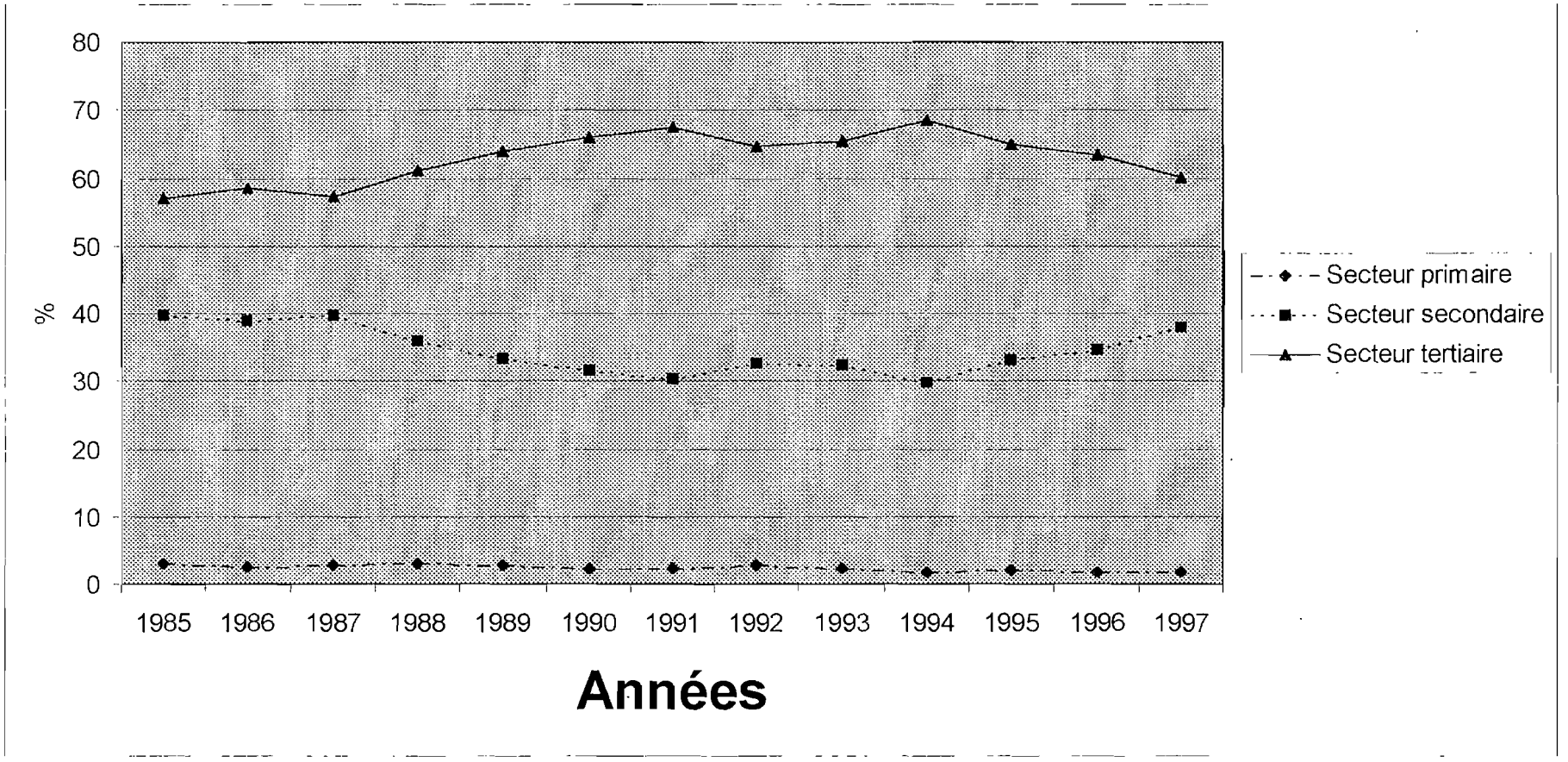
Notre but était de pouvoir mener une analyse sur une période allant de 1985 à 2001. Mais, nous nous sommes heurté à l'indisponibilité des données statistiques relatives à la répartition du crédit bancaire par secteur d'activité durant la période de 1998 à 2001.

Tableau 4 : Répartition des crédits par secteurs d'activités de 1985 à 1997 (en %)

Années / Secteurs d'activités	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	Moyenne
Secteur primaire	3,1	2,5	2,8	3,0	2,7	2,3	2,2	2,7	2,2	1,8	2	1,8	1,8	2,2
- Activités agricoles et connexes	3 ,1	2,5	2,8	3,0	2,7	2,3	2,2	2,7	2,2	1,8	2	1,8	1,8	2,2
Secteur secondaire	39,8	39	39,8	35,9	33,3	31,6	30,4	32,6	32,4	29,7	33,1	34,7	38	34
- Activités industrielles	15,7	17,2	18,2	18,8	17,8	16,6	15	16,7	18,8	16,5	16,4	14,1	12,9	
- Génie civil, construction et travaux publics	24,1	21,8	21,6	17,1	15,5	15	15,4	15,8	13,6	12,7	16,7	20,5	25	
Secteur tertiaire	57,1	58,5	57,4	61,1	64	66,1	67,4	64,7	65,4	68,5	64,9	63,5	60,2	63,8
- Transport et transit	1,7	2,6	3,1	2,8	1,9	1,7	1,5	3,7	3,5	2,8	3,1	3,2	2,9	
- Services divers	2,8	2,2	1,8	1,8	1,5	1,1	1,1	1,1	1,2	1,7	1,8	1,3	1,4	
- Commerce	42,9	43,7	43,2	43,2	43,3	42,6	41,2	37,7	28,2	29,4	32,2	30,4	30,2	
- Activités diverses	9,7	10,0	12,4	13,3	17,3	20,7	23,6	22,3	32,5	34,7	27,8	28,7	25,8	
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : L'auteur, sur base du tableau n°3

Graphique 2 : Orientation des crédits bancaires par secteurs d'activités de 1985 à 1997 (en %)



Source : L'auteur, sur base des données du tableau n°3 et 4

Au regard du tableau 3 et 4 et du graphique n°2, il ressort que le secteur primaire qui occupe plus de 90% de la population et contribue pour une part non négligeable (plus de 60%) dans le PIB n'a pas bénéficié d'un soutien considérable des banques. Les crédits alloués à ce secteur sont de 469,3MBIF en 1985 et 1116,1MBIF en 1997, soit une augmentation de 138%. Dans l'ensemble, la part des crédits est respectivement de 3,1% et 1,8%. Malgré la tendance croissante des montants de crédits alloués au secteur primaire, ces derniers sont restés insuffisants eu égard aux besoins de financement de ce secteur et surtout de l'agriculture.

Le secteur secondaire a quant à lui bénéficié d'un volume de crédit dont la part dans l'ensemble des crédits a été de 39,8% en 1985 et de 38% en 1997. Il convient néanmoins de constater que la construction de logement et les travaux publics ont bénéficié d'une grande part variant de 24,1% en 1985 à 25% en 1997 au détriment des activités industrielles qui ont pris une faible part fluctuant entre 15,7% et 12,9%.

Le secteur tertiaire occupe une position prédominante puisqu'il a bénéficié de 57,1% des crédits alloués en 1985 contre 60,2% en 1997. Il faut noter que le financement du secteur tertiaire est dominé par les crédits alloués au commerce, soit une part importante variant de 42,9% en 1985 à 30,2% en 1997.

L'analyse sur la répartition du crédit bancaire dans le secteurs d'activités vient de montrer que la plupart des crédits sont orienté vers le financement du secteur tertiaire spécialement dans les activités commerciales au détriment des activités productives comme l'agriculture et l'industrie, ce qui revient à confirmer notre première hypothèse.

Au-delà du manque d'accès aux crédits bancaires pour la population à faible revenu, s'ajoute un autre phénomène de pauvreté qui fait que la satisfaction des besoins fondamentaux tels que l'alimentation, l'habillement, le logement, la santé, l'éducation, etc. est devenu problématique pour une bonne partie de la population.

1.2. L'ampleur de la pauvreté au Burundi

Comme nous l'avons indiqué dans le cadre théorique, pour traiter le phénomène de pauvreté, il convient de prendre en compte deux aspects : l'aspect monétaire et l'aspect humain.

1° L'aggravation de la pauvreté monétaire

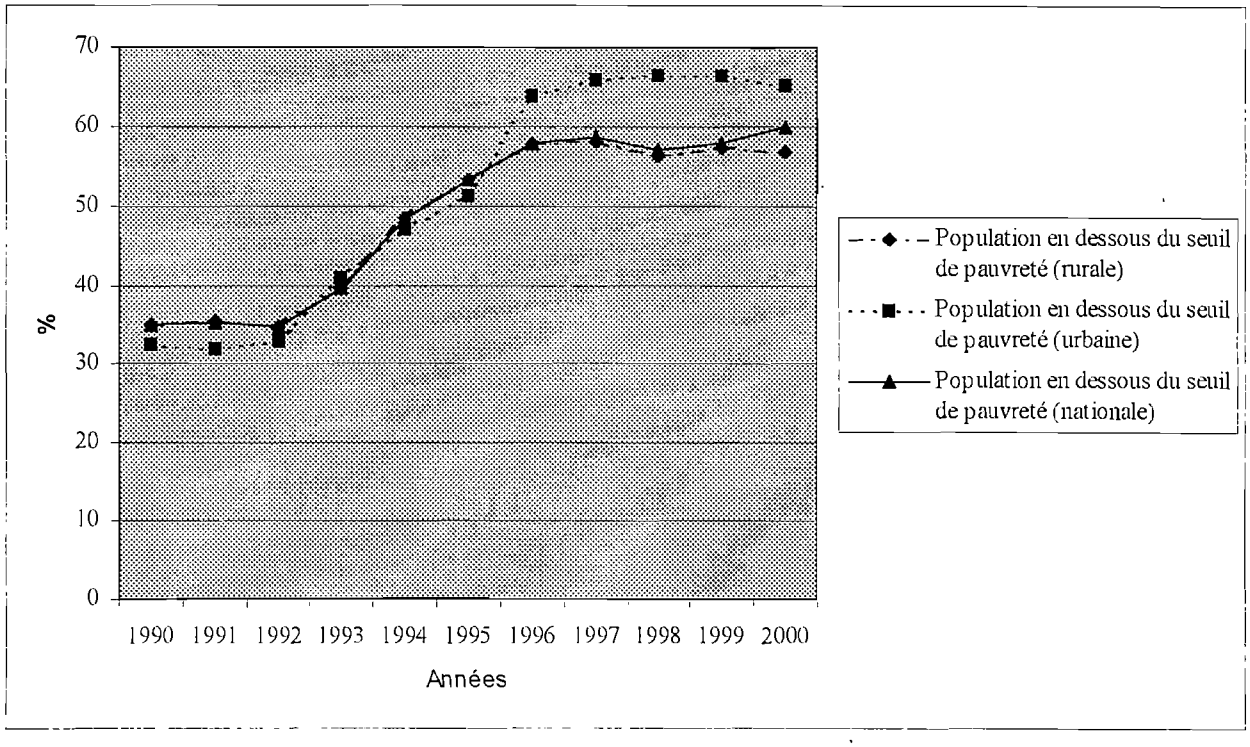
La pauvreté monétaire est le sort d'une grande partie de la population rundaise. L'évolution du pourcentage de pauvres montre qu'elle reste périeure à 50% pendant les six dernières années.

ableau 5 : Evolution de la pauvreté monétaire (1990-2000) en %

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Population en dessous du seuil de pauvreté (rurale)	35,1	35,5	34,8	39,6	48,4	53,3	57,9	58,1	56,4	57,5	57
Population en dessous du seuil de pauvreté (urbaine)	32,4	31,9	32,9	40,9	47,2	51,2	63,9	66	66,5	66,5	65
Population en dessous du seuil de pauvreté (nationale)	34,9	35,3	34,7	39,7	48,3	53,2	57,9	58,7	57,2	57,9	60

Source : PNUD. Rapport sur le développement humain 1999

Graphique 3 : Evolution de la pauvreté monétaire (en %)



Source : l'auteur sur base du tableau n°5

Le constat est que l'ampleur de la pauvreté monétaire en milieu rural est inquiétante, le pourcentage est passé de 35,1% en 1990 à 57% en 2000. Cette dégradation des conditions de vie s'explique par la baisse sensible de la production agricole et celle des prix aux producteurs, sans oublier la guerre qui a provoqué un déplacement massif de la population.

Pour ce qui est de la zone urbaine, la situation de pauvreté continue à s'aggraver d'une année à l'autre. De 32,4% en 1990, le pourcentage des pauvres dans la ville de Bujumbura est passé à 65% en 2000. Cette pauvreté urbaine est due au fait que les salaires des fonctionnaires n'étant pas indexés au coût de la vie, leurs conditions de vie se sont fortement dégradées, entraînant également celles des personnes à leur charge. La flambée des prix à la consommation et l'embargo imposé au Burundi ont accéléré l'appauvrissement de la population urbaine.

2°) L'état de la pauvreté humaine

La pauvreté ne se mesure pas uniquement en termes de revenu monétaire, elle a un caractère pluridimensionnel qui doit intégrer toutes les formes d'insuffisances qui empêchent l'homme de s'épanouir et d'atteindre un bien-être minimal. C'est de cet aspect que traite la dimension humaine de la pauvreté, c'est-à-dire mesurer les déficits en terme d'instruction, de longévité et de conditions de vie (accès à l'eau potable, accès aux services de santé, malnutrition des enfants).

Pour calculer l'IPH, les insuffisances en termes de longévité sont représentés par le pourcentage de personnes risquant de décéder avant l'âge de 40 ans (P_1) et le manque d'éducation de base (instruction) par le pourcentage d'adultes analphabètes (P_2). Quant au manque de conditions de vie décentes, il est représenté par un sous indicateur composite (P_3) comprenant lui-même trois variables : le pourcentage des personnes privées d'accès aux services de santé (P_{31}), le pourcentage d'individus privés d'accès à l'eau potable (P_{32}) et le pourcentage des enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition (P_{33}).

Le sous indicateur composite P_3 s'obtient en calculant la moyenne arithmétique de trois variables P_{31}, P_{32} et P_{33}.

Ainsi $P_3 = (P_{31}+P_{32}+P_{33})/3$

L'indicateur de pauvreté humaine (IPH) se calcule comme suit :

$$IPH = [1/3\ (P_1^3 + P_2^3 + P_3^3)]^{1/3}$$

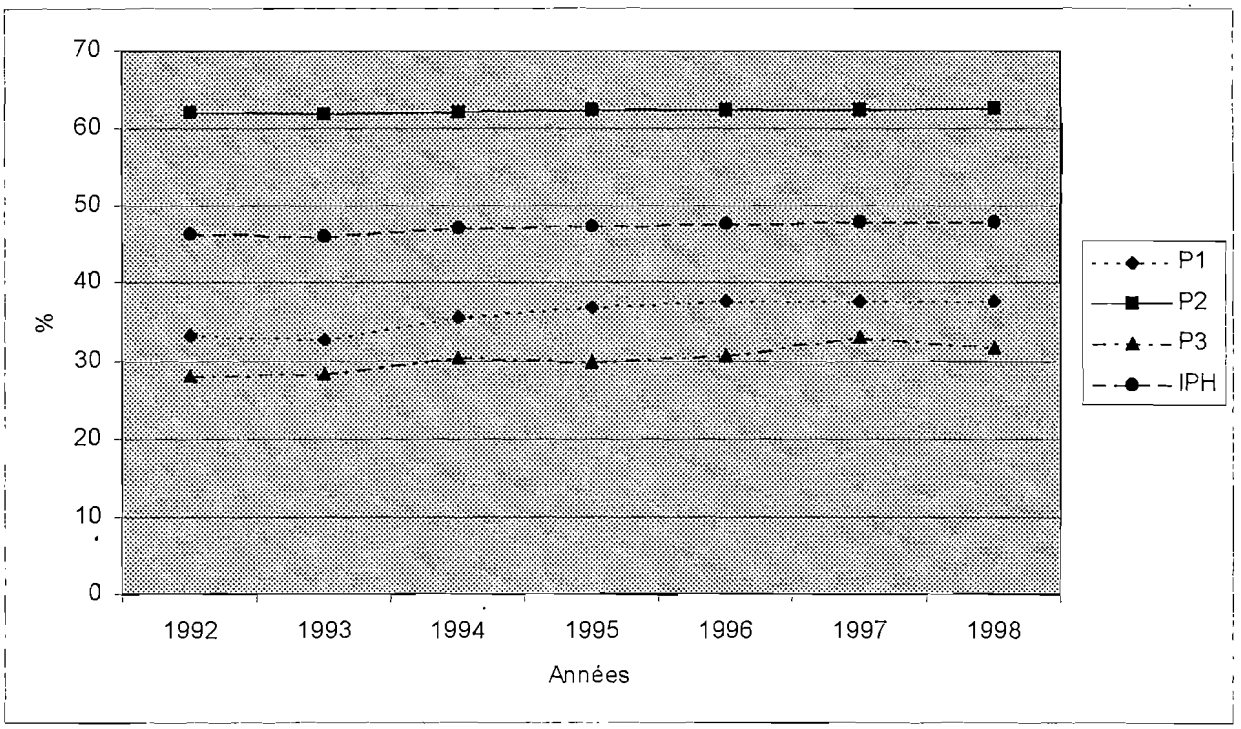
Ces deux formules nous permettent d'établir le tableau suivant .

Tableau 6 : Evolution de la pauvreté humaine

Année	Probabilité de décéder avant 40 ans (%) P_1	Taux d'analphabétisme des adultes (%) P_2	Population n'ayant pas accès à l'eau potable (%) P_{31}	Population n'ayant pas accès aux services de santé (%) P_{32}	Enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale P_{33}	Les conditions de vie (%) P_3	IPH (%)
1992	33,35	62,02	45	21	18	28	46,3
1993	32,81	61,99	49	18	18	28,3	46,2
1994	35,59	62,14	47	24	20	30,3	47,1
1995	36,94	62,27	46	22	22	30	47,4
1996	37,754	62,38	48	20	24	30,7	47,7
1997	37,754	62,50	51	23	25	33	48,1
1998	37,75	62,63	57	23	25	31,7	47,9

Source : Rapport sur le développement humain au Burundi. 1999

Graphique 4 : Evolution de la pauvreté humaine (en %)



Source : L'auteur à partir du tableau 6

Nous constatons à travers le tableau et le graphique ci-dessus que l'ampleur de la pauvreté humaine touche près de la moitié des burundais, avec un pourcentage qui tourne autour de 47% les cinq dernières années. Cette situation inquiétante est due à la grande proportion de la population risquant de mourir avant 40 ans, en raison de la crise et des maladies comme le VIH/SIDA. Nous remarquons aussi que l'éducation de base touche une très faible partie de la population (plus de 60% de la population est analphabète).

Au niveau primaire le taux brut de scolarisation tourne autour de 60%. Ce qui montre que l'enseignement est soumis à tous les niveaux au problème

de manque du personnel enseignant suffisant et qualifié et à l'exiguïté des infrastructures.

L'inaccessibilité aux centres de santé s'est en outre amplifiée, car près de 20% des centres de santé n'étaient pas fonctionnels pendant la crise en raison de la destruction et du manque de personnel médical fuyant l'insécurité, s'est établi dans les centres urbains.

Enfin, durant la crise, environ 35% des sources d'eau ont été détruites faute d'entretien, ce qui a augmenté le taux d'inaccessibilité à l'eau potable.

Le constat est que le phénomène de pauvreté continue à persister dans tous les secteurs clés de l'économie.

Face à cette problématique de distribution du crédit bancaire et à la persistance de la pauvreté, une politique visant la mise en place des stratégies pour sortir de cette situation est nécessaire. Parmi ces dernières, celles envisageant la promotion du système de microfinance est à encourager.

Pour montrer clairement les réalisations du système de microfinance, nous nous référons aux termes clés de sa définition:

- les opérations relatives à la collecte de l'épargne ;
- celles relatives à la distribution des micro-crédits aux bénéficiaires.

Section 2 : Les stratégies de mobilisation de l'épargne par les institutions de microfinance

Avant d'analyser les stratégies utilisées pour collecter l'épargne des ménages, nous commençons à donner la signification du concept « épargne ».

2.1. La notion de l'épargne

L'épargne est le processus par lequel un revenu courant est conservé en vue d'un usage futur aboutissant à l'accumulation du capital : actifs physiques et financiers. L'épargne peut donc être cernée à partir du comportement d'économie, d'abstinence, de mise en réserve comme une non consommation ou une consommation différée. Epargner peut signifier mettre en réserve le supplément du revenu sur la consommation. En anglais « to save » signifie également sauvegarder, donc épargner dans ce sens dit conserver[34]. En effet, l'épargne résulte souvent d'un choix : arbitrage entre l'utilité que procure la consommation présente et celle que va procurer la consommation ultérieure.

[34] NTACONZOBA, E. ; Les déterminants de l'épargne au Burundi 1970-1995, U.B., FSEA, Octobre 1999, p.9.

Il y a donc, un effort d'abstinence pour l'acquisition d'un actif financier et/ou physique ou simplement sa conservation en vue d'une consommation ultérieure.

2.2. Etude des modalités de la mobilisation de l'épargne

Pour une population qui n'est pas habituée à confier leur somme épargnée si minime soit-elle aux institutions financières, une mise en place des stratégies en vue de la conscientisation est nécessaire.

C'est pourquoi, chaque institution de microfinance procède d'une manière particulière à la collecte de l'épargne des bénéficiaires qui constitue plus tard un montant à base duquel on offre des crédits aux clients.

1°) Modalités de mobilisation de l'épargne par les COOPECs

Dès la création de la première COOPEC à Gitega, les campagnes de sensibilisation à la mobilisation de l'épargne continuent à avoir lieu.

En plus de la sensibilisation pour pouvoir augmenter le nombre d'adhérents, les agents des différentes COOPECs procèdent à l'encadrement des populations.

a) Evolution des COOPECs du Burundi de 1985 à 2001

Le tableau ci-après nous montre que le nombre de COOPECs est allé en s'accroissant. Nous en sommes actuellement à 111 répartis dans toutes les provinces du pays. *Mis à part les COOPECs où les organes étaient absents ou incomplets suite à la crise de 1993, le taux moyen de couverture des crédits par rapport aux dépôts jusqu'en 1993 était intéressant : soit 42%*[35].

Toutefois, un effort reste à fournir dans la sensibilisation et l'encadrement des bénéficiaires. En plus, pour ce qui est du taux d'intérêt créditeur, il est toujours autour de 3% par an.

[35] COOPECs, op.cit., p.1.

Tableau 7 : Evolution des COOPECs du Burundi de 1985 à 2001

Année	Nombre de COOPECs	Nombre de sociétaires	Capital social	Montants déposés
1985	10	4526	3.199.000	6.873.000
1986	20	23501	13.576.000	56.840.000
1987	34	43982	24.738.000	153.796.000
1988	56	68320	37.210.000	321.395.000
1989	69	89910	45.905.000	519.206.000
1990	70	101682	52.081.000	665.321.000
1991	71	113371	57.496.000	696.957.000
1992	95	150234	75.734.000	1.042.541.000
1993	99	162809	82.000.000	1.093.680.000
1994	101	170246	85.132.000	1.280.874.000
1995	102	95237	47.618.500	1.605.080.000
1996	102	81788	42.066.300	1.830.339.745
1997	105	77683	43.079.000	1.753.570.000
1998	108	81739	49.899.000	1.726.928.000
1999	109	89344	59.136.000	2.339.036.000
2000	110	90983	65.667.000	2.654.000.000
2001	111	90983	91.638.928	2.540.503.675

Source : Fédération Nationale des COOPECs du Burundi

Ce tableau nous montre que l'évolution des COOPECs est satisfaisante. Nous le remarquons de par l'augmentation positive des COOPECs qui s'implantent à travers tout le pays, avec un effectif de 10 COOPECs en 1985 et actuellement nous comptons 111 COOPECs en 2001. Cette augmentation est allée de paire avec l'accroissement rapide des sociétaires qui est de 4526 en 1985 et plus de 90983 en 2001.

Les stratégies de mobilisation de l'épargne ou dépôts, ont été efficaces car les montants déposés sont satisfaisants (6.873.000 FBU en 1985 et 254.503.675 en 2001). L'évolution de l'épargne est respectivement de 0,04% et 13,7% du montant total des dépôts.

2°) Description des modalités de mobilisation de l'épargne à la C.E.C.M.

A la CECM, on épargne avant d'emprunter. Au cours des trois premières années, la CECM animait des séances de sensibilisation et de mobilisation pour expliquer sa politique, la nature de ses activités et le bien fondé de l'épargne.

La stratégie et moyen mis en œuvre reposent sur le principe de l'ouverture d'un compte à la CECM avec comme conditions :

- Libérer une ou plusieurs parts sociales

- Payer le coût du livret d'épargne
- Déposer l'épargne si possible.

De 1995 à 2001, le nombre des adhérents et les encours des dépôts n'ont cessé d'augmenter au fur des années comme le montre le tableau suivant .

Tableau 8 : Evolution des adhésions et des dépôts (1995-2000)

Années	Nombre d'adhésions	Montant des dépôts	Capital social
1995	125	2.595.941	860.000
1996	674	32.516.428	3.328.000
1997	1305	73.489.057	5.780.000
1998	2382	125.980.674	9.840.000
1999	4233	254.756.124	20.953.000
2000	6419	364.090.465	28.955.800
2001	9336	392.065.861	37.344.000

Sources : Rapports annuels de la CECM de 1995 à 2001

Malgré la petite couverture géographique de la CECM, (Bujumbura Mairie et ses périphéries), le nombre d'adhérents n'a cessé d'augmenter, passé de 125 en 1995 à 9336 en 2001. Ces effectifs témoignent une amélioration des montants déposés qui sont de 2.595.941 FBU en 1995 et de 392.065.861 FBU en 2001.

3°) Modalités de la mobilisation de l'épargne à la Tontine ROHERO

Pour pouvoir maîtriser les membres, les fondateurs (ou initiateurs) de la Tontine Rohero ont pris des mesures de ne pas dépasser largement l'effectif de 60 membres dans le but de bien contrôler leur épargne et faciliter l'encadrement. Pour ce faire, les membres de l'association ont droit :

- de participer à l'assemblée générale
- d'accéder à tous services et avantages individuels ou collectifs fournis par la Tontine
- de se faire élire à tous les organes de la Tontine
- d'être informé de toutes les activités de la Tontine ou des projets promus par elle.

Dans le souci de bien organiser et éviter la faillite de l'association, les membres sont obligés :

- de s'acquitter régulièrement des cotisations fixées par l'assemblée générale
- de participer régulièrement aux réunions
- de sauvegarder les intérêts de l'association

- de respecter les statuts de l'association et son règlement d'ordre intérieur et financier.

Ces principes ci-haut relevés ont permis malgré le nombre presque limité de membres (autour de 60), une augmentation remarquable des montants déposés.

En 1987 et 2001, les dépôts sont respectivement de 669.000 FBU et 2.744.421, soit une augmentation de 310%.

Tableau 9 : Evolution des adhésions et les encours de dépôts 1995-2001

Années	Nombre d'adhérents	Montants déposés
1987	52	669.000
1988	46	492.000
1989	39	529.725
1990	48	708.440
1991	51	871.956
1992	59	1.044.882
1993	52	1.055.472
1994	58	1.545.234
1995	60	1.724.710
1996	64	1.924.744
1997	63	1.823.025
1998	63	1.805.932
1999	64	1.912.020
2000	61	2.064.992
20001	60	2.744.421

Source : Etabli par l'auteur à partir des données de la Tontine ROHERO

4°) Description des activités et des programmes de formation à la Coopérative Solidarité avec les Paysans pour l'Epargne et le Crédit à Cibitoke (COSPEC).

Pour la bonne marche de la coopérative, une formation à distance est dispensée par l'Institut Supérieur Panafricain d'Economie Coopérative (ISPEC, Cotonou, Bénin) en faveur de l'Administrateur Directeur Général (ADG) et de la gérante COSPEC en :

- organisation d'une coopérative
- gestion d'une coopérative
- comptabilité d'une coopérative.

Les modalités de mobilisation de l'épargne et des produits de l'épargne sont décrites comme suit :

- Une information sur le bien-fondé d'une coopérative d'épargne et de crédit ;

- Une sensibilisation à grande échelle dans la province ;
- L'adhésion libre et volontaire des membres sociétaires ;
- L'alimentation et l'approvisionnement régulier de leur compte - épargne ;
- Une redistribution des produits au prorata du montant de leurs avoirs épargnés sur une période convenue.

Le tableau suivant nous montre le nombre de bénéficiaires et le montant déposé au cours de l'année 2001.

Tableau 10 : Les bénéficiaires de la COSPEC

Année	Nombre d'institutions	Nombre de bénéficiaires	Capital social	Montant déposé
2001	1	800	10.240.000	3.551.731

Source : BIT, Banque de données sur le SFD, 2001

5°) L'origine des ressources des établissements financiers intervenant dans les micro-crédits

a) La Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE)

La BNDE a démarré ses activités en 1967 comme nous l'avons précisé dans la partie des généralités.

Le volet des micro-crédits fait partie intégrante des activités de la BNDE. Ce volet est orienté vers plusieurs secteurs : agriculture, petit équipement, artisanat, transformation agro-alimentaire, etc.

Elle bénéficie souvent des lignes de crédits extérieures notamment avec la Banque Africaine de Développement (BAD). Toutefois, elle utilise aujourd'hui les lignes de crédit locales octroyées par la BRB.

➢ **Les modalités de mobilisation de l'épargne**

Jusqu'à présent, la BNDE ne fait pas de mobilisation de l'épargne ; ce volet n'est pas encore envisagé. Mais elle possède des sources de financement pour pouvoir honorer ses engagements c'est-à-dire octroyer des crédits à ses clients.

Les Ressources de financement sont réparties comme suit :

SOURCES	MONTANT EN FBU
1° Fonds Propres	5.465 millions
dont :	
- Capital social	740 millions
- Réserves	1.655,8 millions
- Dotation et fonds de garantie	515,6 millions
2° Autres Ressources	
- Ressources à Long & Moyen Terme	4.418,1 millions
- Ressources à Court Terme	6.496,0 millions
Total des Ressources	16.379,1 millions

Source : Auteur, sur base des données de la BNDE

b) Description des activités de la Compagnie Financière de Développement (COFIDE)

Pour toucher les populations – cibles, la COFIDE travaille en partenariat avec les associations paysannes fédérées sous l'UCODE. Ces associations sont des structures – relais d'épargne et de financement décentralisé par rapport à la COFIDE. L'UCODE est donc une structure qui représente la COFIDE auprès des bénéficiaires du crédit, elle assure en même temps le suivi du remboursement. Dans le cadre de mobilisation de l'épargne, la COFIDE mobilise l'épargne des populations rurales à travers l'UCODE en vue de faciliter l'accès au crédit.

Néanmoins, la mobilisation de l'épargne ne rentre pas dans ses attributions car elle a un statut d'établissement financier. C'est pour cette raison que la COFIDE cherche des sources de financement.

Financement de la COFIDE

SOURCES	MONTANTS EN FBU
1° Fonds propres :	
- capital social	618 millions
2° Sources extérieures	
- Refinancement de la BRB	900 millions
- Fonds de garantie Coopération Française	200 millions
- Fonds de garantie Université de Ngozi	71 millions
- Placement UCODE	120 millions
3° Lignes de crédit locales	
L'ASBL TWITEZIMBERE	100 millions
Total des Ressources	2009 millions

Source : Etabli à partir du Rapport annuel de la COFIDE 2001

c) L'expérience du Fonds de Développement Communal (FDC)

Créé en 1992, à la veille d'une époque particulièrement difficile et caractérisée par des turbulences politiques, le FDC a connu ses débuts difficiles. Depuis sa création jusqu'en 1996, ses activités étaient presque complètement paralysées.

En 1997, année de la mise en place de nouveaux organes de gestion et timide démarrage des activités de financement. La relance des activités a été normalement amorcée en 1998.

Le FDC avait depuis sa création comme objectif[36] :

- *Favoriser le développement des collectivités locales par le financement des infrastructures socio-économiques ;*
- *Financement des activités ou projets de développement (agriculture, élevage, artisanat, unités de transformation alimentaire) initiés, soit par les associations, groupements ou promoteurs individuels ;*
- *Accorder la garantie ou la contre-garantie aux emprunts contractés par les communes auprès des banques ou institutions ;*
- *Recevoir les placements des collectivités locales ;*
- *Canaliser et gérer les financements extérieurs et intérieurs destinés aux collectivités locales.*

Le capital social est réparti comme suit :

- Etat du Burundi	: 200 millions (2000 actions)
- Mairie de Bujumbura	: 40 millions (400 actions)
- Communes rurales	: 357,8 millions (3578 actions)
Total	597,8 millions

En plus du capital social, le FDC possède d'autres ressources financières lesquelles lui permettent d'octroyer des crédits aux bénéficiaires.

[36] FDC ; Table Ronde Nationale sur la définition d'une politique de crédit rural, Bujumbura, 2001, pp.1-2.

Tableau 11 : Les Ressources financières du FDC (en FBU)

Années / Sources	1998	1999	2000	2001
Fonds propres FDC	73.958.885	162.869.639	239.664.350	271.717.707
Subventions BEI 92	22.664.506	-	-	-
Fonds de garantie	-	50.000.000	104.665.060	102.658.000
Fonds FIDA	7.029.542	25.719.525	30.226.960	38.168.517
TOTAL	103.652.933	238.589.164	374.556.370	412.544.224

Source : Rapport annuel 2001 du FDC

Ces ressources financières collectées permettent au FDC de financer les activités de développement à travers les crédits distribués.

d.) Les réalisations de l'ASBL TWITEZIMBERE dans le cadre de la mobilisation de l'épargne

Nous avons constaté que le volet épargne ne rentre pas dans les activités principales de l'ASBL. Toutefois celle-ci demande une sorte de versement de l'ordre de 10% du crédit.

L'ASBL encourage indirectement l'épargne des populations par le biais des structures telles que les SOGESTAL's, les sociétés théicoles.

A court terme, l'ASBL envisage de soutenir l'épargne à travers d'autres filières telle que la filière riz en promouvant des structures associatives.

Les ressources financières

La situation financière semble être relativement satisfaisante quand on considère le potentiel de financement.

En effet, le budget de financement de l'ASBL TWITEZIMBERE s'élève à 20.037.030 $U.S., et est de 5 sources :

- La Banque Mondiale (BM) : 464.000 $ US
- La Banque Africaine de Développement : 6.885.080 $ US
- Le Gouvernement du Burundi : 1.361.400 $ US
- Autres financements (PNUD) : 1.000.000 $ US
- Participation des bénéficiaires : 326.550 $ US

De ce budget, 78,75% financent le programme d'action sociale, tandis que 16,20% reviennent au financement de l'administration du projet et 5,05% à celui des enquêtes de suivi des conditions de vie de la population.

6° Les autres intervenants

La mobilisation de l'épargne n'est pas dans les activités principales de la SRDI et de la COGERCO. Leur objectif est de mettre en place les moyens nécessaires pour augmenter la production chacune dans sa filière.

Nous venons de constater, d'une part que les montants de dépôts collectés par les institutions de microfinance ne cessent d'augmenter d'une année à l'autre et d'autre part, les ressources financières des établissements financiers intervenant dans ce domaine sont aussi importantes.

Ce qui montre que cette évolution positive des sommes déposées et des ressources financières constituent sans doute des moyens de financement des activités de développement, cela vérifie la deuxième hypothèse de notre travail.

Néanmoins, il convient de rappeler que tous les partenaires de la microfinance en général et les institutions œuvrant dans ce domaine en particulier doivent arrêter des modalités de distribution des ressources récoltées sous forme de crédit.

Comme disait Horace BELSHAW (1959) : « Les dépôts directs constituent un moyen d'épargne systématique, surtout lorsqu'il existe des organisations comme les coopératives qui peuvent faire place dans leurs statuts à des dépôts de ce genre, (...). Il faut toutefois veiller à ce que les membres ne s'engagent pas au-delà de leurs possibilités réelles, ce qui conduirait à des déceptions. Les fonds déposés ne restant pas inemployés, mais étant prêtés à des sociétaires ou utilisés de quelque autre façon, la nature des dépôts doit être déterminée en fonction des obligations financières de la société (...). Au début, toutefois, la société peut avoir intérêt à accepter une plus forte proportion de dépôts à vue qu'il ne serait normalement souhaitable, afin de créer un climat de confiance en démontrant aux épargnants qu'ils peuvent facilement retirer l'argent versé s'ils en ont besoin »[37].

Ce qui veut dire qu'il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de gestion des crédits en vue de garder la confiance des épargnants et assurer une certaine rentabilité pour le bon fonctionnement d'une institution.

Section 3 : Les mécanismes de la distribution des micro-crédits au Burundi

Les établissements bancaires reçoivent dans leur fonctionnement, des fonds sous forme d'épargne des ménages et des autres entreprises et par après ils octroient des crédits.

[37] BELSHAW, H., Le crédit agricole dans les pays économiquement sous-développés, FAO, Rome, 1959, p.93

La mobilisation de l'épargne ou des ressources financières par le système financier permet en effet de constituer des dépôts qui favorisent une plus grande diffusion des crédits.

Cependant, il y a lieu de croire qu'à chaque crédit correspond une épargne équivalente, l'un étant nécessairement lié à l'autre.

Le lien entre l'épargne et le crédit est donc ressenti selon le degré de collecte de l'épargne et mise en valeur de cette épargne cumulée sur l'initiative des pouvoirs publics, des entreprises et des ménages, cette mise en valeur de l'épargne impliquant la création des crédits. Ainsi, il est nécessaire de retenir qu'à chaque épargne mobilisée ne correspond pas nécessairement un crédit distribué mais que plus l'épargne est mobilisable, plus les crédits peuvent être alloués aux agents économiques qui en demandent.

En effet, dans le cadre de notre travail qui traite essentiellement du système de microfinance, nous avons remarqué que certaines institutions (COOPECs, la CECM, la Tontine de ROHERO, la COSPEC, ...) ont dans leurs attributions, la mobilisation de l'épargne des ménages, d'autres institutions (la BNDE, le FDC, la COFIDE, l'ASBL TWITEZIMBERE, ...) au lieu de mobiliser l'épargne cherchent d'autres sources de financement pour faire face à la demande de crédits formulée par les bénéficiaires.

3.1. Les modalités d'octroi de crédits par les institutions de microfinance

Quoique la première mission du système de microfinance soit d'assurer le financement de la population n'ayant pas accès facile au crédit classique, les institutions de microfinance arrêtent des modalités de distribution des crédits dans le but de les donner aux clients jugés solvables et même de dégager un minimum de profit. Ce qui permet de continuer à fonctionner et rendre des services davantage.

1°) Description des critères d'octroi des crédits par les COOPECs

Les crédits octroyés par les COOPECS sont généralement remboursables sur 24 mois et sur 48 mois pour des crédits supérieurs à 1 million.

Le système de suivi est hiérarchisé. Au niveau de chaque caisse, le conseil d'administration s'associe à la commission de recouvrement et au comité de surveillance. Ces organes se font aider par les animateurs de base qui connaissent bien les membres de la caisse et qui travaillent bénévolement.

Mais, avant toutes ces démarches, les COOPECs procèdent de deux manières dans l'octroi des crédits :

- Système de crédits directs aux membres sur base de garantie personnelle ou d'aval
- Système de partenariat développé avec les ONG.

Ces dernières placent un fonds de garantie à la fédération des COOPECs qui distribue ensuite les micro-crédits aux bénéficiaires et groupements encadrés et avalisés par les ONG.

Les conditions d'éligibilité au crédit et garanties exigées

- Etre membre et avoir cotisé à la caisse pendant 6 mois
- On peut octroyer dix fois le montant de l'épargne déposée
- Au niveau des garanties, la COOPEC ne prête que contre garantie ou sur base de la caution solidaire.

Tableau 12 : Evolution des crédits octroyés par les COOPECs de 1985 à 2001

Année	Nombre de crédits	Montants de crédits	Taux moyens d'évolution des crédits (%)
1985	-	0	
1986	152	6.240.000	0,1
1987	1667	56.835.000	1
1988	1839	131.192.000	2
1989	6527	272.210.000	4
1990	7840	387.694.000	6
1991	10356	453.942.000	7
1992	10342	566.924.000	9
1993	10511	643.243.000	10
1994	8525	458.090.000	7,1
1995	6737	431.308.000	7
1996	5642	364.384.017	5,7
1997	5030	276.650.000	4,3
1998	4892	341.278.000	5,3
1999	6425	491.393.000	7,7
2000	8696	741.008.000	11,5
2001	8843	790.411.034	12,3
Total	104024	6.412.802.051	100

Sources : Rapports sur le redressement des COOPECs 2001

Nous remarquons que le nombre de crédits a énormément évolué au cours de la période 1985-2001, il est respectivement de 152 et 8843. Ces crédits sont orientés essentiellement dans les projets générateurs de revenus ;

tels que, l'agriculture, l'élevage, le petit commerce, l'artisanat, etc. Mais le constat est que le taux moyen des crédits évolue lentement, il est de 0,1% en 1985 et de 10% en 1993 et a eu une certaine amélioration en 2001 avec 12,3%. Cette évolution lente du taux moyen des crédits est due au fait que les COOPECS offrent des crédits de faible montant aux populations à faibles revenus.

2°) Les modalités de l'octroi des crédits à la CECM

La CECM dispose d'un service de crédit qui s'occupe de l'accueil et du traitement des dossiers. Certains membres s'occupent du suivi et du recouvrement.

Le déblocage se fait à travers les comptes des clients et les garanties exigées dépendent du type de crédit, du montant sollicité.

Les plafonds des crédits individuels est de deux millions FBU mais pour les associations et groupements, d'autres critères s'y ajoutent pour fixer le montant à octroyer.

En plus, pour prétendre à un crédit à la CECM, il faut :

- être un sociétaire régulier
- avoir épargné régulièrement
- présenter une requête de financement
- remplir les conditions nécessaires en fonction du type de crédit demandé.

Tableau 13 : Evolution des crédits octroyés à la CECM 1995-2001

Années	Nombre de bénéficiaires de crédit	Montant de crédit	Taux moyen (%)	Taux d'intérêt
1995	0	0	-	-
1996	62	30.822.425	2,7	14
1997	126	84.830.750	7,6	14
1998	230	124.177.505	11	14
1999	2065	227.405.770	20,2	14-16
2000	2602	279.248.287	25	16
2001	10597	376.761.086	33,5	16-18
Total	15682	1.123.145.823	100	

Source : Etabli par l'auteur à partir des rapports annuels de la CECM

A travers ce tableau, nous constatons que la distribution des crédits évolue positivement de par le nombre de crédits et les montants qui ont remarquablement augmenté, passés de 30.822.425 FBU en 1995 à

376.761.086 FBU en 2001. Le taux moyen des crédits a évolué durant cette période, il est de 2,7% en 1995 et de 33,5% en 2001.

Les crédits sont orientés spécialement vers les activités génératrices de revenus tels que, le petit commerce, élevage, agriculture, artisanat, petit équipement, etc.

3°) Les critères de l'octroi des crédits à la Tontine ROHERO

La Tontine ROHERO octroie des crédits à ses membres ayant régulièrement cotisé et participé aux réunions et à ses activités.

L'octroi des crédits se fait en fonction de la mise de chaque membre et selon ses possibilités de remboursement et de l'objet de la demande.

Le plafond du crédit est fixé à un million de FBU pour pouvoir garder des fonds et permettre à tout membre de bénéficier d'un prêt.

La durée de remboursement du crédit est de 18 mois à l'exception d'un crédit pour soins de santé ne dépassant pas 500.000 FBU et pour une durée maximale de 24 mois. Les crédits sont octroyés principalement pour le petit équipement ménager, les frais de scolarisation, les dépenses sociales et le financement de petits projets.

Tableau 14 : Les crédits octroyés par la Tontine ROHERO de 1988-2001

Année	Nombre de bénéficiaires de crédit	Montant accordé (FBU)	Taux moyen d'évolution des crédits (%)
1988	8	305.000	0,2
1989	11	950.000	0,7
1990	15	1.557.000	1,2
1991	24	3.134.400	2,4
1992	24	3.790.000	3,0
1993	18	4.410.000	3,4
1994	25	8.078.000	6,3
1995	24	6.900.000	5,3
1996	31	11.710.000	9,1
1997	35	13.850.000	11
1998	30	13.750.000	10,7
1999	35	16.850.000	13,1
2000	32	19.950.000	15,5
2001	31	23.285.230	18,1
	343	128.519.630	100

Source : L'auteur, à partir des données de la Tontine ROHERO

Le constat est que l'effectif des bénéficiaires de crédit reste presque le même au cours de la période allant de 1988 à 2001. Les montants de crédits octroyés ont visiblement augmenté, passés de 305.000 FBU en 1988 à 23.285.230 FBU en 2001. Mais, l'évolution du taux moyen de crédit est relativement faible les premières années et a évolué les dernières années. Il est de 0,2% en 1988 et de 18,1% en 2001.

En 2001, le montant octroyé est arrivé à 1.000.000 FBU alors qu'il était à 600.000 FBU avant. Auparavant, le taux d'intérêt était à 3% et actuellement il est de 8%. Le délai de remboursement est fixé à 18 mois et le taux de recouvrement est autour de 100%.

4°) Les conditions d'octroi des crédits à la COSPEC

Pour avoir accès au crédit à la COSPEC, il faut être membre pendant au moins 4 mois, soutenir les activités de COSPEC, avoir l'aval de 5 personnes de notoriété qui sont membres de COSPEC, accepter l'échéance de remboursement et offrir une garantie réelle.

Les procédures sont les suivantes :

- présenter une lettre de demande ;
- analyse de la demande par le Comité de Crédit mis sur pied par le Conseil d'Administration ;
- le crédit octroyé équivaut à 2 fois l'épargne du demandeur.

Tableau 15 : Les bénéficiaires de crédit et le montant débloqué en 2001

Année	Nombre de bénéficiaires	Montant de crédit (FBU)
2001	123	3.860.000

Source : BIT, Rapport sur la banque de données du SFD au Burundi

Le constat n'est pas facile à faire parce que nous sommes à sa première année d'activité, mais si les procédures d'octroi de crédit sont respectées, son avenir est prometteur.

5°) Les critères de distribution de crédits au sein des établissements financiers intervenant dans la microfinance

Dans le système de microfinance, nous avons évoqué en plus des institutions dont leur mission première est la gestion des micro-crédits, d'autres institutions à caractère financier qui contribuent non pas dans la mobilisation de l'épargne mais au financement du développement à travers la distribution des micro-crédits.

a) Etude des modalités de l'octroi des crédits à la COFIDE

La COFIDE considère comme opération de micro-crédit toute demande de concours qui porte sur des montants relativement petits, qui pris isolément, ne justifieraient pas une intervention de la banque, car les charges opérationnelles et/ou les risques de recouvrement, seraient relativement élevés du fait de l'opération elle-même ou manque de sûretés suffisantes.

Pour des raisons pratiques, la COFIDE distingue de micro-crédit agricole du micro-crédit non agricole, tout comme elle établit une distinction entre le micro-crédit collectif du micro-crédit individuel.

Tableau 16 : Les crédits octroyés par la COFIDE 2000-2001

Année	Nombre de bénéficiaires de crédit	Montant de crédit (FBU)	Taux moyen d'évolution des crédits
2000	110	44.893.500	1,7
2001	163	2.571.900.000	98,3
Total	273	2.616.793.500	100

Source : Auteur, sur base des données de la COFIDE

Ce tableau nous montre que malgré sa création récente, le montant de crédit continue à augmenter positivement, passé de 44.893.500 en 2000 à 2.571.900.000 en 2001, soit près de 60 fois. Nous remarquons aussi que l'évolution du taux moyen des crédits est remarquable. Ce taux est passé de 1,7% en 2000 à 98,3% en 2001. Cette situation annonce une meilleure évolution dans l'avenir de la COFIDE. Pour ce qui est des taux d'intérêt, on a :

- 20% pour les micro-crédits
- 30% pour les crédits de soudure (crédits scolaires).

b) Les critères de distribution de crédits au FDC

Le FDC octroie des crédits individuels moyennant des garanties ou des crédits collectifs (octroyés aux associations) moyennant l'aval des organismes intermédiaires tels que l'OAP, le PREFED, les églises, la Mairie de Bujumbura.

Les crédits individuels, tout crédit individuel doit être garanti : pour les actionnaires on exige l'accréditif, un avaliseur et l'assurance-crédit.

Pour les paysans et autres catégories, on exige soit l'aval d'une personne morale ou physique qui se porte garant du remboursement, soit des biens matériels (parcelle).

Les crédits collectifs, les organismes intermédiaires qui assurent l'encadrement et le recouvrement déposent un fonds de garantie au FDC (ce fonds est rémunéré à 8%).

Tableau 17 : Evolution des crédits octroyés par le FDC 1998 – 2001

Années / Projets	1998	1999	2000	2001
Projets générateurs de revenus	48.993.702 (47%)	149.008.467 (62,5%)	307.356.370 (82%)	271.675.707 (73%)
Production agro-pastorale	22.900.000	109.728.721	226.292.410	216.957.638
Transformation des produits alimentaires	17.593.702	20.179.746	25.300.000	23.680.000
Commercialisation des produits alimentaires	8.500.000	19.100.000	22.937.000	-
Artisanat et métiers	-	-	32.826.960	31.038.069
Projets d'infrastructures sociales	54.659.231 (53%)	89.570.697 (37,5%)	67.200.000 (18%)	102.700.000 (27%)
Infrastructures scolaires	12.448.300	30.513.297	43.100.000	34.500.000
Infrastructures administratives et équipement	32.422.206	34.114.400	21.100.000	68.200.000
Infrastructures sanitaires	9.788.725	24.953.000	3.000.000	-
Total	103.652.933	238.589.164	374.556.370	374.375.707

Source : L'auteur, sur base des rapports annuels du FDC (1998 à 2001)

Les taux d'intérêt débiteur sont fixés comme suit :

- Sur fonds accordés par le gouvernement : 7 %
- Dans le cadre du financement FIDA : 10 %
- Sur fonds propres FDC : 18 %

Il ressort du tableau ci-dessus que les crédits orientés dans les activités génératrices de revenu occupent une place de choix durant les trois dernières années : 62,5% en 1999, 82% en 2000 et 73% en 2001. Ce qui témoigne de l'importance que le FDC accorde aux populations à faible revenu.

En plus des crédits orientés dans les petites activités, le FDC participe au financement des infrastructures sociales dont :

- les infrastructures scolaires avec 11% du total des crédits accordés entre 1998 et 2001 ;
- les infrastructures sanitaires à la hauteur de 3,5% du financement total du FDC.

c) Les modalités de l'octroi des crédits à la BNDE

La BNDE octroie des crédits individuels ou des crédits aux associations et collabore avec les intermédiaires techniques (ONG, projets de développement, etc.)

L'octroi du crédit individuel ou collectif se fait sur base d'un certain nombre de critères :

- pour les salariés : avoir un salaire, avoir deux ans d'ancienneté dans le service et être bien côté ;
- pour les non salariés : octroi de crédit sur base du projet présenté. On tient compte de la rentabilité du projet et du type de garantie offerte

Tableau 18 : Evolution des crédits accordés par secteur d'activités à la BNDE de 1967-2001 (en millions de FBU)

Année / Secteur d'activité	1967-93		1994		1995		1996		1997		1998		1999		2000		2001		Total		%
	N	M	N	M	N	M	N	M	N	M	N	M	N	M	N	M	N	M	N	M	
- Agri-élevage	7926	3510	1605	1132	1804	1062	1951	695	1578	771	2734	1238	4794	1324	4536	1162	2804	1347	29732	12261	25
- Artisanat	236	985	5	76	14	328	6	181	1	0,6	1	4	2	5	3	5,4	1	6	269	1531	31
- Petit équipement familial	25126	4028	1631	308	1948	408	816	196	1566	365	2560	570	1399	657	3909	1008	5414	1963	44366	9503	19,4
- Petit équipement agricole	6158	1375	1602	405	1784	376	1941	536	1560	401	2701	595	4751	1026	4516	1064	2788	723	27801	6501	13,2
Total 1		9898		1921		2174		1548		1537,6		2427		3012		3239,4		4039		29796	
Pourcentage		50,1		77,6		66,9		88,7		68		81		78,6		57,9		56,5		60,7	
* Commerce	71	765	4	62	13	248	5	21	6	128	12	254	6	95	26	1941	37	2235		5749	11,7
* Industrie	353	5086	7	317	3	560	4	47	2	100	1	50	4	420	2	236	3	470	379	7286	15
* Services	14	426	8	88	1	80	-	-	4	280	-	-	-	-	-	-	-	-	27	874	1,8
* Transports	2	235	-	-	-	-	1	100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	335	0,7
* Tourisme	18	576	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	80	2	20	-	-	24	676	1,4
* Immobilier	876	2724	29	82	26	176	9	22	9	36	26	112	25	184	30	128	52	394	1082	3858	7,8
* Prêts spéciaux	81	46,4	8	4	9	8	8	8	5	4,2	5	8,5	8	19	8	11,7	3	5	135	114,8	0,2
* Prêts personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	19	175	34	17	17	22	1	20	-	-	71	363	0,7
Total 2		9859,4		553		1072		198		723,2		570,5		820		2356,7		3104		19255,8	
Pourcentage		49,4		22,4		33,1		11,3		32		19		21,4		42,1		43,5		39,3	
Total général		19757,4		2474		3246		1746		2260,8		2997,5		3832		5596,1		7143		49051,8	

N : Nombre

M : Montant en millions de FBU

Source : L'auteur, sur base des rapports annuels de la BNDE de 1987 – 2001

Au regard du tableau ci-dessus, nous constatons que jusqu'en 1993, 9898 millions de FBU soit 50,1% du montant total, ont été orientés dans les petits projets (agri-élevage, artisanat, petit équipement familial, Petit équipement agricole,...). La situation a sensiblement évolué au cours de la période allant de 1994 à 2001, où les taux variaient entre 55% et 89% dû au fait que certains secteurs d'activités ont été momentanément abandonnés (transports & tourisme) au profit de ces petits projets ci-haut cités.

D'une manière générale, le montant alloué aux activités génératrices de revenus s'élève à 29796 millions de FBU sur le total de 49051,8 millions de FBU, soit 60,7% (depuis 1967 à 2001). Durant la même période, l'agriculture et l'élevage ont pris le quart du financement total, soit 25%. D'autres projets comme le commerce, l'industrie, les transports, tourisme, immobilier, etc. ont pris 39,3% du financement de la BNDE au cours de la période considérée.

Ce qui montre que même si la BNDE a toujours soutenu d'autres activités de développement, celles génératrices de revenus sont privilégiées.

Ainsi, le taux de remboursement évolue normalement, il était de 68% en 1995, 82,41% en 2000 et de 85,2% en 2001.

d) La démarche d'octroi de crédits à l'ASBL TWITEZIMBERE.

L'ASBL TWITEZIMBERE dans sa mission de distribuer les crédits a entrepris la démarche suivante :

- Elle a d'abord initié une démarche participative (sensibilisation) qui visait la formation des bénéficiaires au système de crédit afin d'éviter l'échec des projets à fonds perdus.
- Des requêtes de crédits sont acheminées soit via les associations intermédiaires, soit directement auprès de TWITEZIMBERE, au sein du service chargé de la promotion.

Le tableau suivant nous montre l'évolution des crédits accordés par TWITEZIMBERE de 1997 à 2001 (en Millions de FBU)

Tableau 19 : Evolution des crédits accordés par TWITEZIMBERE de 1997 à 2001 (Millions de FBU)

Année / Type de projet	1997		1998		1999		2000		2001		Total	
	N	M	N	M	N	M	N	M	N	M	N	M
1. Projets générateurs de revenus	252	177,64 (16,1)	129	198,1 (10)	325	262 (6,9)	350	271,5 (27,2)	317	417,63 (11,7)	1373	1326,9 (11,6)
Taux d'évolution des micro-crédits	-	13,4	-	14,9	-	19,7	-	20,5	-	31,5	-	100
2. Projets d'infrastructures sociales	192	928,1 (83,9)	269	1784,02 (90)	212	3529,6 (93,1)	234	726 (72,8)	318	3161,6 (88,3)	1225	10129,32 (88,4)
- Infrastructures scolaires	145	700,9	80	972,3	112	1870,7	39	458,6	101	2290,6	477	6293,1
- Centres de santé	15	72,5	5	374,6	44	917,7	10	168	17	488,8	91	2021,6
- Alimentation en eau potable	21	101,5	178	255,1	57	480	181	91	186	251,3	617	1178,9
- Autres	11	53,2	6	182	5	261,2	2	8,4	14	130,9	38	635,7
TOTAL	444	1105,74	398	1982,1	537	3791,6	584	997,5		3579,23	2598	11456,22

N : Nombre de projets
M : Montants de crédits
Source : L'auteur, sur base des données des rapports annuels de l'ASBL TWITEZIMBERE de 1997-2001

Jusqu'au 31 décembre 2001, l'ASBL TWITEZIMBERE avait déjà financé 1373 micro-projets dans les domaines aussi variés que l'agriculture, l'élevage, le petit commerce, l'artisanat, la pêche, la riziculture, la promotion des petites et moyennes entreprises ainsi que la transformation agricole et ce pour un montant global de 1326,87 millions de FBU.

Le taux d'évolution des crédits est de 13,4% en 1987 et de 31,5% en 2001. Mais dans l'ensemble, les micro-crédits représentent une faible part de 11,6% en moyenne.

En plus des micro-crédits, l'ASBL a financé aussi des infrastructures sociales pour un montant total de 10.129,32 millions de FBU, soit en moyenne 88,4% des crédits, dans le but d'améliorer les conditions de vie de la population.

6°) La distribution des crédits par les sociétés de développement

a) La structure des crédits accordés par la SRDI

La SRDI accorde des crédits aux groupements de producteurs. Le domaine d'intervention du crédit est orienté vers la fourniture d'intrants agricoles, le crédit en espèces, la mécanisation agricole des périmètres rizicoles et les activités génératrices de revenus.

La SRDI avalise chaque fois les groupements ou associations bénéficiaires auprès des institutions financières. Les crédits sont remboursés par retenues sur les achats lors de la vente de la production du riz paddy[38].

[38] IRYABAVYEYI, G. ; Problématique de financement du développement communautaire intégré, étude socio-économique du micro-crédit rural à travers les associations paysannes : cas de la province NGOZI, U.B., FSEA, avril 2002, p.42

Tableau 20 : Evolution des crédits accordés par la SRDI de 1988 à 2001 (en millions de FBU)

Année	Dettes antérieures	Intrants agricoles et redevances	Cultures attelées	Habitat	Crédit en espèces	Taux de remboursement
1988	14,6	86,1	1,36	5,19	-	83
1989	3,34	86,13	1,19	8,54	-	96
1990	-	87,2	1,03	8,88	21,18	75
1991	4,06	101,5	1,86	6,061	28,43	91
1992	4,5	120,07	1,92	14,032	40,825	91
1993	7,3	122,7	1,94	14,6	55,06	90
1994	9,97	139,23	1,99	10,95	81,714	87
1995	24,53	165,4	1,86	6,925	120,997	53
1996	57,4	158,7	0,702	1,51	81,83	31
1997	176,4	213,72	1,002	1,21	84,064	69
1998	-	270,24	0,93	1,04	134,6	93
1999	-	307,3	-	-	190,52	92
2000	75,5	564,6	-	-	165,4	85
2001	98	573	-	-	226	78

Source : Rapports annuels de la SRDI 1988 à 2001

Il ressort de ce tableau ci-haut qu'en plus des activités d'encadrement des riziculteurs, la SRDI accorde des crédits en provenance des établissements financiers. Le constat est que les crédits orientés vers la fourniture des intrants occupent une part importante, sans ignorer aussi les crédits en espèces.

Le taux de remboursement est satisfaisant durant les quatre dernières années, il varie entre 78% et 93%, ce qui montre que les riziculteurs ont compris l'intérêt de demander un financement et de rembourser dans les délais convenus.

b) L'orientation des crédits à la COGERCO

La Compagnie de Gérance du Coton (COGERCO) accorde aux planteurs de coton des crédits à court terme. Les crédits à court terme sont orientés vers [39]:

- L'acquisition des intrants ;
- Le payement du labour mécanisé ;
- Les frais de main-d'œuvre agricole pour les grands planteurs de coton ;
- Le crédit pour l'amélioration de l'habitat.

Ces crédits se remboursent sans intérêts généralement au moment de la vente du coton graine.

[39] NIYOKWUBAHWA . R. : Possibilités de développement en milieu rural à travers la microfinance : cas de l'ASBL TWITEZIMBERE. U.B. . FSEA. novembre 2001. p.44

Tableau 21 : Situation des crédits accordés par la COGERCO de 1993/1994 à 2001/2002 (en FBU)

Années	Dette de la campagne	Remboursement de la campagne	Solde sur la campagne	Taux de recouvrement (%)	Cumul de la dette
1993/1994	35.385.936	28.525.271	6.860.665	80,61	6.860.665
1994/1995	37.407.615	33.675.311	3.732.304	90,02	10.592.969
1995/1996	30.287.197	25.361.982	4.925.215	83,73	15.518.184
1996/1997	64.445.864	35.854.257	28.591.607	55,03	44.109.791
1997/1998	63.037.220	51.797.002	11.240.218	82,16	55.350.009
1998/1999	70.649.582	30.515.995	40.133.587	43,19	95.483.596
1999/2000	12.849.700	-	12.849.700	-	108.333.296
2000/2001	67.400.575	47.866.846	19.533.728	71	127.807.024
2001/2002	48.373.770	39.279.728	9.094.042	81	136.961.066

Source : Rapports annuels de la COGERCO 1993 à 2001

De la campagne 1993/1994 à 2001/2002, la COGERCO n'a cessé d'octroyer des crédits aux agriculteurs dans le but d'améliorer leur situation sociale et économique. Les montants de crédits sont respectivement de 35.385.936 FBU et de 48.373.770 FBU pour les campagnes de 1993-1994 et 2001/2002. Le taux de recouvrement est satisfaisant, il est de 80,61% pendant la campagne 1993/1994 et de 81% durant la période 2001/2002. Mais la campagne 1998/1999 a fait exception, on a 43,19% comme taux de recouvrement suite à une chute de production cotonnière.

Conclusion du deuxième chapitre

Ce chapitre a montré en premier lieu l'indisponibilité des ressources financières due aux problèmes liés au système bancaire, ce qui bloque, l'accès facile au crédit. Nous avons constaté aussi que la pauvreté tant au niveau monétaire qu'au niveau humain est venue aggraver la situation qui était déjà difficile.

En second lieu, dans le but de faire face à cette pauvreté et aux problèmes de financement de la population à faible revenu, ce travail a montré l'intervention du système de microfinance à travers la mobilisation de l'épargne des ménages.

En dernier lieu, il a été question de montrer qu'à partir de l'épargne et des ressources financières collectées, certaines institutions de microfinance ont constitué des moyens pour pouvoir distribuer les crédits ; d'autres ont servi d'intermédiaire entre les bénéficiaires de crédits et le milieu financier.

Moustapha SIOUTI a abordé dans le même sens quand il écrit [40]: « Dire que le crédit est devenu un facteur primordial de l'économie moderne est

[40] Moustapha SIOUTI, L'importance du crédit et les banques dans l'économie, Imprimerie du Gouvernement, Damas, 1965, p.5.

évidemment un lien commun, il remplit une fonction essentielle en concentrant les petites épargnes éparpillées et stériles pour les situer entre les mains de ceux qui sont aptes à les faire fructifier, là où elles seront capables de devenir des facteurs de production ».

D'où le recours au crédit est une nécessité dans ce sens que le financement des activités de développement d'une société peut exiger des moyens financiers supérieurs aux capacités d'épargne de cette société.

Nous venons de montrer les réalisations du système de microfinance, mais il reste à prouver la part de sa contribution dans le développement du pays et surtout dans la réduction de la pauvreté au Burundi.

CHAP.III : LA PART DU SYSTEME DE MICROFINANCE DANS LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

Introduction

Ce chapitre se propose d'analyser la part du système de microfinance dans le financement des activités de développement des populations à faible revenu.

Il revient d'évaluer le degré de contribution dans la distribution des crédits dans le but de compléter le système bancaire et de réduire la pauvreté au Burundi.

Par après, il sera question de relever les potentialités que présente ce système, sans oublier d'évoquer ses contraintes majeures et éventuellement les stratégies appropriées à mettre en place.

Section 1 : Analyse de la contribution du système de microfinance

Au cours du chapitre précédent, nous avons montré en général les réalisations du système de microfinance.

Cette fois-ci, il convient d'évaluer le pas franchi par les intervenants en microfinance en comparaison avec le système financier burundais.

1.1. L'intervention du système de microfinance

Les intervenants en microfinance peuvent se regrouper en trois catégories, à savoir :

- Les organisations constituées sous forme de mutuelles ou de coopératives : COOPEC, CECM, Tontine Rohero et COSPEC.
- Les organisations pour lesquelles l'offre de micro-crédits est l'une des activités : le FDC, la COFIDE, la BNDE et l'ASBL TWITEZIMBERE.
- Les sociétés de développement dont leur mission principale est l'augmentation de la production et l'encadrement des agriculteurs, mais elles sollicitent des crédits auprès des institutions financières pour leurs populations : la SRDI et la COGERCO.

1° Les organisations à caractère coopératif et mutualiste

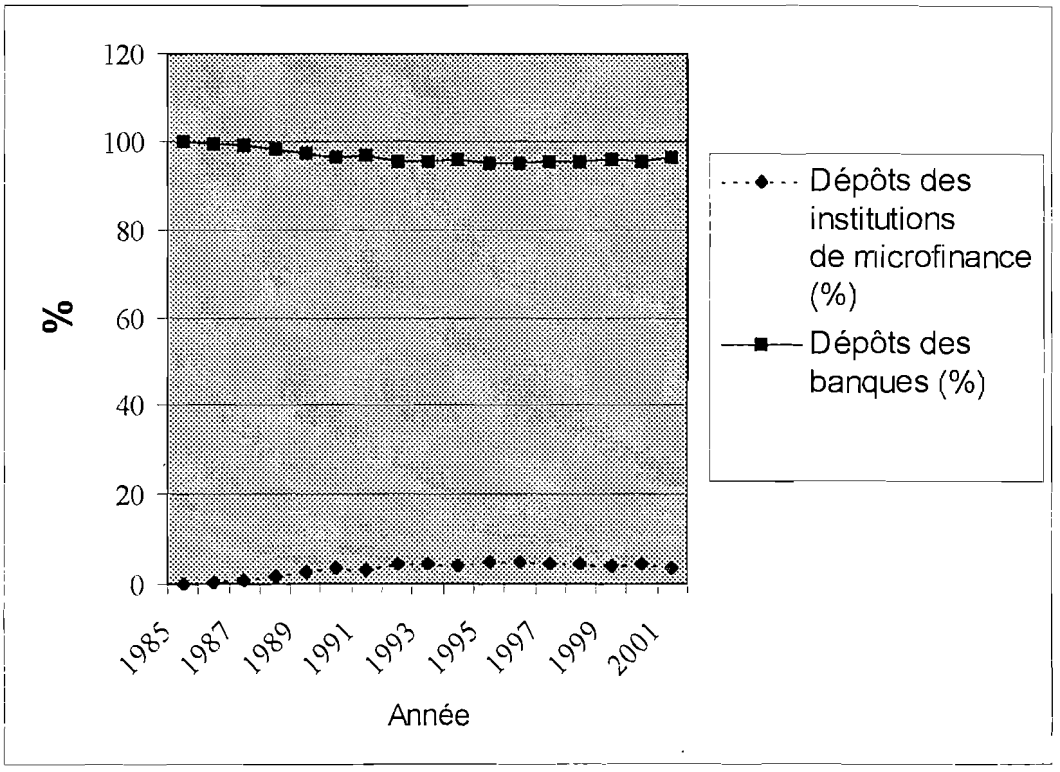
Nous avons constaté que les montants épargnés au sein des institutions à caractère coopératif et mutualiste (COOPEC, CECM, Tontine ROHERO et COSPEC) ont évolué d'une année à l'autre. Mais il reste à mesurer l'évolution de ces dépôts comparativement aux dépôts bancaires.

Tableau 22 : Comparaison des dépôts des institutions de microfinance et des dépôts bancaires (Millions de FBU)

Année	Dépôts des institutions de microfinance	%	Dépôts des banques	%	Total
1985	6,9	0,04	16568,8	99,96	16575,7
1986	56,84	0,4	15923,7	99,6	15980,54
1987	154,5	1	15552,8	99	15707,3
1988	321,9	1,8	17253,8	98,2	17575,6
1989	519,74	2,6	19538,8	97,4	20058,54
1990	666,03	3,5	18583,4	96,5	19249,43
1991	697,83	3,1	4699,4	96,9	22397,2
1992	1043,58	4,5	21994,4	95,5	23038,0
1993	1094,8	4,6	22758,2	95,4	23853,0
1994	1282,4	4,0	31810,9	96,0	33093,3
1995	1609,4	5,0	30549,1	95,0	32158,5
1996	1864,8	5,2	33977,3	94,8	35842,1
1997	1828,9	4,6	38113,1	95,4	39942
1998	1854,7	4,7	37753,1	95,3	39607,8
1999	2595,7	4,2	58697,6	95,8	61293,3
2000	3020,2	4,6	63275,5	95,4	66295,7
2001	2938,9	3,8	74948,8	96,2	77887,7
Total	21557	4	538998,7	96,0	560555,7

Source : L'auteur sur base des données des tableaux 7 à 10 et du tableau 1.

Graphique 5 : Evolution des dépôts des institutions de microfinance et des dépôts bancaires (en %)



Source : L'auteur. sur base des données du tableau n°22

De ce tableau n°22 et de ce graphique n°5, il ressort que l'épargne collectée par institutions d'épargne et de crédit n'a cessé d'augmenter. Elle est passée de 6,9 millions de FBU en 1985 à 2938,9 millions de FBU en 2001.

Néanmoins, en comparant ces dépôts avec ceux des institutions bancaires, le constat est que l'évolution est lente. Elle est de 0,04% en 1985 et de 3,8% en 2001, la moyenne est de 4%. Cette faible évolution est due aux petites sommes déposées par les épargnants et parfois aux institutions de microfinance n'ayant pas encore pris des mesures nécessaires pour conquérir d'autres zones géographiques, et pour collecter l'épargne.

Par contre nous constatons que les dépôts bancaires évoluent normalement. Elles sont passés de 16568,8 millions en 1985 à 74948,8 millions en 2001. Les pourcentages tournent au-dessus de 90%, précisément le taux moyen est de 96%.

Même si ces montants collectés sont élevés, leur orientation est faite de façon sélective en finançant les secteurs à haute spéculation (commerce et services).

A travers les données du tableau n°4 de ce travail, nous remarquons qu'il y a des secteurs d'activités qui sont plus financés que d'autres. Nous

faisons allusion au secteur tertiaire qui a pris une grande part des crédits distribués (63,8% en moyenne).

Vient en deuxième position, le secteur secondaire qui a bénéficié en moyenne de 34% des crédits, mais ces derniers sont essentiellement orientés dans les activités, telles que la construction et les travaux publics au détriment des activités industrielles. C'est le secteur primaire qui occupe la dernière position avec la moyenne de 2,2% seulement des crédits distribués au cours de la période prise en compte.

2° Les autres intervenants dans la microfinance

A part ces institutions ci-haut évoquées, les autres organisations ne participent pas dans la collecte de l'épargne mais elles essaient de contribuer dans l'encadrement et la formation de la population ; c'est le cas de la BNDE, de la COFIDE, de l'ASBL TWITEZIMBERE et des sociétés de développement (la SRDI et la COGERCO).

Pour assurer leur fonctionnement et répondre à la demande de crédits, elles utilisent le capital social et les ressources financières propres ou provenant des bailleurs de fonds.

1.2. Analyse du financement des projets de développement par le système de microfinance

Comme nous l'avons déjà constaté, les banques ont financé essentiellement les activités à court terme et par conséquent les branches comme le commerce, le génie civil, les travaux publics qui représentent moins de risques pour le système bancaire.

Elles n'accordent de crédits à long terme que pour financer des investissements spéculatifs comme l'immobilier. Le financement du secteur primaire susceptible de développer les populations pauvres reste relegué au dernier plan alors que c'est de ce secteur que le pays tire l'essentiel de ses ressources monétaires (les devises provenant de l'exportation du thé, du café, du coton et d'autres produits agricoles).

Dans le but de compléter le système bancaire au financement du développement, nous avons montré l'apport du système de microfinance, plus particulièrement dans :

- La lutte contre la pauvreté à travers un appui au développement d'activités génératrices de revenus et aux programmes de création d'emplois. Dans ce volet, il s'agit des interventions destinées à permettre aux groupements et aux individus à faible revenu de réaliser une activité rentable.

- L'amélioration de l'environnement social à travers la construction et la réhabilitation d'infrastructures sociales (écoles, centres de santé, adduction d'eau et d'autres).

Ainsi, il reste à mesurer la part du système de microfinance par rapport au financement national ce qui permettra de savoir le degré de sa contribution.

1.2.1. Les crédits orientés dans les activités génératrices de revenus.

L'intervention du système de microfinance se fait dans plusieurs projets, à savoir : l'agriculture, l'élevage, le petit commerce, la transformation agricole, la pêche, les petites et moyennes entreprises (PME), etc.

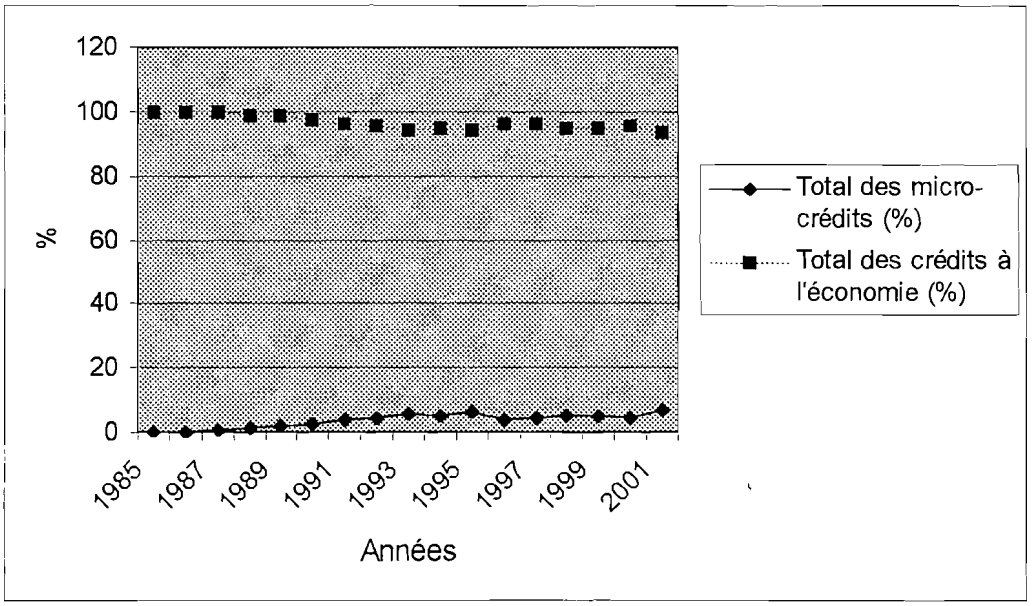
Le tableau suivant nous montre l'évolution des micro-crédits distribués par les intervenants en microfinance dans ces activités ci-haut citées.

Tableau 23 : La part du système de microfinance dans le financement national de 1995-2001 (en millions de FBU)

Années	Total des micro-crédits	%	Total des crédits à l'économie	%
1985	0	0	11414,8	100
1986	6,2	0,05	13466,9	99,95
1987	56,8	0,40	13832,6	99,6
1988	224,1	1,2	18460,4	98,8
1989	369	1,6	22714,7	98,4
1990	978,6	2,8	35110,6	97,2
1991	1428,8	3,6	40123,7	96,4
1992	1785,5	4,2	42151,9	95,8
1993	2695,5	5,8	46721,4	94,2
1994	2658,5	5,2	51062,4	94,8
1995	2937,7	6	49698,4	94
1996	2262	4	57176,4	96
1997	2408,9	4,1	58879,5	95,9
1998	3685,4	5,2	71323,6	94,8
1999	4767,4	5,3	89445,4	94,7
2000	5537,45	4,5	122651	95,5
2001	9045,2	6,6	137177	93,4
Total	40847,5	5,5	744370,6	94,5

Source : L'auteur, sur base des données des tableaux 12 à 21 et des rapports annuels de la BRB 1985-2001.

Graphique 6 : La part du système de microfinance dans le financement national (%)



Source : L'auteur. sur base du tableau 23

A travers ce tableau et ce graphique, le constat est que les montants de micro-crédits orientés dans les activités génératrices de revenus n'ont cessé d'augmenter. De 1985 à 2001, ces montants sont respectivement de 6,2 millions de FBU et de 9045,2 millions de FBU.

Néanmoins, nous remarquons que le taux d'évolution des micro-crédits par rapport aux crédits à l'économie est faible. Il est de 0,05% en 1985 et de 6,6 en 2001 contre 99,95% et 93,4% pour les crédits bancaires. Ce qui montre que la part du système de microfinance dans le financement national est insuffisante.

Toutefois, si les modalités de distribution des micro-crédits ainsi que le taux de remboursement restent maintenus, le système de microfinance a plus de chances d'évoluer et de résoudre la problématique de distribution de crédit et de réduire la pauvreté au Burundi.

1.2.2. Contribution à l'amélioration des conditions de vie

Pour apporter un complément au financement de petits projets générateurs de revenus, certaines institutions de microfinance (FDC, COFIDE et TWITEZIMBERE) ont contribué à l'amélioration des conditions de vie à travers le financement des infrastructures scolaires, infrastructures sanitaires, de l'alimentation en eau potable.

a) Le domaine de l'éducation

Dans le but d'améliorer l'environnement social des populations pauvres, le Fonds de Développement Communal a déjà financé jusqu'au 31 décembre 2001 les infrastructures scolaires d'un montant total de 120,56 millions de FBU, soit 11% des crédits distribués durant la période de 1998 à 2001.

L'ASBL TWITEZIMBERE a quant à elle financé la construction et la réhabilitation de 477 infrastructures scolaires (écoles, collèges communaux et homes pour enseignants) pour un montant total de 6293,1 millions de FBU, soit 54,9% des crédits distribués par l'ASBL.

Dans le but de faciliter aux populations l'accès à la scolarisation, la COFIDE distribue des crédits aux parents à « faible revenu » pour qu'ils puissent envoyer leurs enfants à l'école.

Bien que la contribution de ces institutions dans le secteur de l'éducation reste en général faible, le constat est que si elle bénéficie de l'appui des autres partenaires de ce domaine, la situation pourrait s'améliorer.

b) Le domaine de la santé

Dans le chapitre précédent, nous avons vu que les interventions dans le secteur sanitaire se sont faites seulement par le FDC et l'ASBL TWITEZIMBERE.

Le FDC a accordé 37,74 millions de FBU pour la construction des centres de santé, soit 0,35% du financement total du FDC.

Ensuite, l'ASBL TWITEZIMBERE a financé la construction de 91 centres de santé sur un montant de 2021,6 millions de FBU, ce qui représente seulement 17,7% des crédits accordés par l'ASBL. Elle a construit aussi 617 sources d'eau aménagées sur un montant de 1178,9 millions de FBU, soit 10,3%.

Partant du niveau d'intervention de ces institutions dans le domaine de la santé, l'on peut conclure que ce domaine a reçu une petite part de crédits. Pour pouvoir améliorer les conditions sociales de la population, le secteur de la santé en plus de l'éducation, devrait bénéficier d'un financement suffisant.

1.3. Les caractéristiques communes des institutions de microfinance

Ces caractéristiques communes dans le fonctionnement du système de microfinance se résument en six principaux points, à savoir : les aspects

généraux, la provenance des ressources, les produits offerts, la question de garantie, les normes de gestion et le recouvrement.

a) Les aspects généraux des micro-crédits

Les micro-crédits ne bénéficient pas du privilège de refinancement auprès de la BRB. Pour tout le système, l'objectif visé est l'accès aux crédits par les exclus du système bancaire et la sécurité de l'épargne. Comme nous l'avons remarqué, certaines institutions de micro-crédits offrent des services non crédits comme la formation, l'éducation et les soins de santé (ASBL TWITEZIMBERE, FDC, COFIDE,...). Enfin, certaines institutions opérant dans le domaine des micro-crédits octroient des financements à fonds perdus ou des crédits bonifiés. Il y en a d'autres qui offrent des crédits en nature (la SRDI et la COGERCO).

b) La provenance des ressources

Les ressources de la plupart des institutions proviennent du capital social, des dépôts des membres, des capitaux mobilisés auprès des bailleurs de fonds extérieurs et les lignes de crédits octroyés par les institutions financières locales.

c) Les produits offerts

Au cours du chapitre consacré aux réalisations du système de microfinance, nous avons constaté que la plupart des crédits sont de court terme (deux ans).

Les taux d'intérêt pratiqués par la plupart des institutions de micro-crédits sont généralement inférieurs aux taux pratiqués par les banques commerciales. Certaines banques (la BNDE) octroient des lignes de crédit aux micro-crédits à des taux de loin supérieurs aux taux de refinancement de la BRB moyennant nantissement de l'épargne mais ces ressources ne permettent pas aux micro-crédits d'intervenir dans les moyens et longs termes.

Dans le même cadre d'apporter un soutien aux activités de développement, certaines institutions offrent des micro-crédits en nature (semences, mécanisation agricole, engrais, ...) à court terme, et appuient indirectement les investissements de moyen terme (agriculture et élevage).

d) La question des garanties

Les formes de garanties couramment utilisés au système de microfinance sont :

Les formes de garanties couramment utilisées au système de microfinance sont :

- Les micro-crédits octroyés aux groupements sont essentiellement garantis par la caution là où les groupements participent aux choix des bénéficiaires de crédit et au tri des projet éligibles aux micro-crédits.
- Le salaire est considéré comme la meilleure garantie pour les crédits octroyés, dans notre travail, c'est le cas de la BNDE, COFIDE, FDC, CECM, ...
- Le nantissement de l'épargne ainsi que l'assurance crédit sont également acceptées comme garanties valables.
- La plupart des intervenants dans les micro-crédits estiment que l'exigence de la garantie immobilière en milieu pauvre surtout en milieu rural limiterait fortement l'expansion des micro-crédits. Ils privilégient donc en dehors des garanties ci-haut citées, la compétence de gestion, la viabilité de l'activité financée ainsi que tout autre bien auquel le milieu en question est attaché.
- L'avaliseur comme garantie est largement utilisée notamment chez les organisations à caractère coopératif et mutualiste : Les COOPECS, Tontine Rohero, la CECM et la COSPEC.
- La participation des institutions des micro-crédits dans le montage des projets ainsi que l'assistance technique constituent une garantie de plus d'un meilleur recouvrement.

e) Les normes prudentielles de gestion appliquées par les micro-crédits

La question des normes prudentielles à appliquer est perçue comme étant une mesure délicate. Si elles devraient être introduites, les normes devraient tenir compte de la nature même des crédits. Ces normes sont les suivantes :

- Les institutions de micro-crédits ne pratiquent pas la superposition des crédits par bénéficiaires.
- Les crédits sont plafonnés à des montants inférieurs à un million de FBU à part quelques rares exceptions.
- Certaines institutions de micro-crédits ont comme politique de limiter les interventions de prêts de 50% des dépôts. D'autres sont obligés de limiter le montant des crédits par rapport au montant exigé en guise de nantissement des lignes de crédit mobilisables auprès du système bancaire.
- Les micro-crédits respectent le principe de consacrer les ressources de court terme aux emplois de court terme.
- Certaines institutions de micro-crédits prêtent seulement aux sociétaires qui épargnent régulièrement.

f) Le recouvrement

Dans ce travail, nous avons remarqué que le taux de recouvrement des micro-crédits est plus de 70%. Ce qui montre que la plupart des projets financés, plus particulièrement dans le monde rural, les crédits aux agriculteurs – éleveurs sont mieux remboursés.

Néanmoins, un certain nombre de commerçants ou fonctionnaires détournent les crédits octroyés de leur destination initiale et hypothèquent de ce fait le remboursement.

A partir de l'analyse sur la part du système de microfinance dans le développement et des traits communs du système, nous sommes en mesure de relever les potentialités et éventuellement les contraintes majeures du système de microfinance.

Section 2 : Les potentialités et contraintes du système de microfinance

2.1. Les potentialités des institutions de microfinance

Nous partons de la conviction qui dit que offrir des crédits adaptés, c'est réussir un double pari :

- L'augmentation de la production et de la consommation, c'est-à-dire corriger la faiblesse des moyens de production et par conséquent augmenter le niveau général de la consommation. C'est aussi augmenter la qualité grâce à la sélection des semences et au conditionnement et aussi grâce aux techniques de contrôle préventives et curatives des différents inputs et outputs.
- L'augmentation de la marge de rémunération du producteur rural, c'est-à-dire lui assurer l'écoulement de sa production et lui garantir un prix rémunérateur.

En outre, les potentialités pour la microfinance au Burundi s'observent à plusieurs niveaux :

- Au niveau de la population : la population est à 95% rurale, les besoins en intrants agricoles tels que les engrais, les semences, sont importants et la population ne dispose pas de fonds propres suffisants pour les acheter. Si un crédit lui est proposé avec un minimum de formation pour le gérer, il n'y a pas de doute que cette population y verra un service payant mais utile pour réaliser son projet d'augmenter la production.
- Au niveau des institutions financières : elles affichent une volonté et une détermination à financer les micro-entreprises, la population rurale dispose

d'une capacité d'épargne qu'il faut drainer, fructifier et redistribuer sous forme de crédit. Le gouvernement et la communauté internationale pourraient appuyer ces institutions en apportant des ressources qui joueraient un effet de levier de l'épargne collectée via une banque de second niveau et augmenter ainsi le volume des crédits distribués et le nombre de bénéficiaires. Le nombre des institutions financières spécialisées dans la microfinance reste limité.

- La volonté politique de promotion de micro-crédits : les autorités politiques, les bailleurs de fonds, les ONGs, manifestent une volonté de promotion du micro-crédit.

Toutefois, nous pensons qu'une politique claire et des stratégies pour la promotion du micro-crédit devraient être élaborées rapidement et mises en application. Cela permettrait aux bailleurs de fonds d'intervenir dans un cadre bien tracé et l'efficacité de leurs interventions serait mesurable à travers le succès qu'enregistrerait l'application de cette politique.

2.2. Les contraintes majeures du système de microfinance

Les structures de microfinance ont un taux de pénétration encore faible au Burundi. Ceci tient à plusieurs facteurs :

1° Le système bancaire dans sa structure actuelle est incapable de répondre aux besoins de la population pauvre surtout celle du monde rural, tant en crédits qu'en épargne, pour des raisons de coût, de risque et méconnaissance du milieu.

2° Cette constatation n'est pas neuve au Burundi, qui, a très tôt engagé une expérience en système financier décentralisé au travers des COOPECS. Ce mouvement a eu le mérite de diffuser dans les pays les principes mutualistes en épargne et en crédit. Son expansion et confrontée à un certain nombre de problèmes, tant intérieurs qu'extérieurs au mouvement : attention insuffisante au volet crédit, manque de compétition, manque de mesures d'accompagnement, personnel peu formé.

3° Les autres institutions de microfinance présentes au Burundi, comme CECM, COFIDE, ASBL TWITEZIMBERE, FDC, etc., ont une expérience très jeune par rapport au COOPECS et des approches diversifiées.

De ce fait, les contraintes majeures auxquelles se heurtent les institutions de microfinance sont principalement :

1) L'absence des ressources suffisantes

Certaines institutions de microfinance ne peuvent pas accéder au refinancement de la Banque Centrale étant donné qu'elles ne peuvent pas

remplir les conditions d'éligibilité : il s'agit de petits crédits souvent à court terme, et les micro-entreprises n'ont pas de bilans en général exigés par la BRB.

D'autres institutions ne parviennent pas à satisfaire les demandes de crédits, par manque de fonds suffisants. La capacité de mobilisation des ressources autres que les dépôts reste limitée.

2) Insuffisance de garanties solides

Le problème de ressources s'accompagne du problème de garantie qui est pratiquement inexistant chez la majorité de la population. Or, la protection des déposants et du système de microfinance contre les débiteurs défaillants doit retenir l'attention de tout le monde.

Certes, la garantie première est le projet lui-même mais il constitue un risque quel que soit la compétence technique du promoteur et la qualité du projet. L'institution financière demande toujours une garantie. Les garanties les plus couramment sollicitées concernent la solidarité du groupe (crédit solidaire), l'hypothèque ; or les pauvres ne disposent pas de garanties matérielles à hypothéquer.

3) L'absence de politique claire de microfinance

Au Burundi, il n'y a pas de politique visant la mobilisation des populations en vue de créer des associations au sein desquelles chaque individu pourrait bénéficier des crédits. Il n'existe pas d'autorité spécialisée chargée de collecter les ressources financières suffisantes pour les mettre à la responsabilité du système de microfinance.

L'absence d'un système d'informations sur la microfinance ne permet pas non plus d'orienter les actions de la part des partenaires. Jusqu'à présent, il n'y a pas de mécanisme de concertation formel ou informel entre les différents acteurs (Etat, système bancaire, autorités monétaires, bailleurs de fonds, ONG et le système de microfinance). Cette absence de communication handicape la bonne prise de décisions.

4) L'absence d'un cadre juridique propre au système de microfinance

A l'exception des établissements financiers intervenant dans la microfinance, les autres institutions de microfinance n'ont pas de cadre légal qui leur est propre. Certaines d'entre elles actuellement opérationnelles qui collectent l'épargne et octroient des crédits à leurs membres se sont fait agréer soit sous le statut des coopératives (CECM, COSPEC), soit sous le statut des ASBL (cas des tontines) et fonctionnent comme des coopératives d'épargne et de crédits.

Une autre critique porte sur l'absence des normes de bonne gestion et de performance ainsi que des dispositions législatives et réglementaires claires qui leur seraient applicables et qui sanctionneraient les manquements constatés au respect des règles de conduite (obligation des résultats, protection de l'épargne, circulation de l'information).

5) La faiblesse du suivi financier

Les micro-crédits au Burundi ne sont pas soumis à des normes prudentielles obligatoires. Chaque institution s'organise de sa façon et le public déposant n'est couvert par aucune garantie. Les taux d'intérêt, le coefficient d'engagement, la durée de remboursement, le plafond individuel des crédits sont fixés d'une façon arbitraire, et leur révision se fait de la même façon.

Pour pallier à toutes ces contraintes, il s'avère important et urgent de prendre des mesures de redressement pour les institutions existantes, d'incitation pour les institutions potentielles, et de développement harmonieux pour l'ensemble du secteur.

Pour ce, les programmes de microfinance doivent mettre sur pied des stratégies adaptées et l'Etat doit mettre sur pied une politique nationale de promotion de microfinance qui tient compte de la spécificité culturelle, économique et sociale du Burundi.

Section 3 : Proposition des stratégies pour améliorer le secteur de microfinance

3.1. La recherche des ressources suffisantes

Pour augmenter les ressources, il serait nécessaire d'avoir une banque de second niveau parmi les institutions de microfinance existantes (par exemple la BNDE) qui a une bonne expérience dans le financement de petites activités génératrices de revenu (agriculture, élevage, petit commerce, artisanat, etc.).

La banque de second niveau mobiliserait les ressources nécessaires aux opérations du système de microfinance et jouerait le rôle de refinancement auprès de ces autres institutions.

Les fonds alloués sous forme de dons au Burundi canalisés et gérés par cette structure et ils seraient redistribués sous forme de crédits à la population et ainsi la pérennité de l'aide serait garantie par leur effet de levier sous forme de crédit remboursable par les bénéficiaires et l'élargissement du nombre de ces derniers.

Une fois résolue la question des ressources, il est nécessaire de penser aux conditions de crédit.

3.1.1. L'adaptation des conditions de crédit

La demande spontanée des populations cibles des programmes d'épargne-crédit qui n'ont en général pas accès au système bancaire, concerne des montants faibles à court terme, voire très court terme, pour le financement des petites activités informelles : fonds de roulement pour l'activité commerciale, achat des matières premières (artisanat), intrants pour l'agriculture ou besoins sociaux (santé, éducation, ...), amélioration de l'habitat, etc...

D'une façon générale, les montants des crédits et le rythme des échéances doivent être adaptés au type d'activité financée, à la capacité de gestion de l'emprunteur et au cycle de l'activité financée. Cependant, plusieurs expériences semblent montrer que plus les échéances sont régulières et fréquentes, et plus la durée du prêt est courte, plus les emprunteurs sont responsabilisés et mieux les crédits sont remboursés.

Le montant du crédit doit être en rapport avec les sommes que le bénéficiaire (personne ou groupe) a l'habitude de gérer, et que l'objet du crédit doit être bien maîtrisé par l'emprunteur. Dans de nombreux cas où l'emprunteur commence par de gros montants, le crédit a échoué alors que le projet présentait des indicateurs de rentabilité au début. Il semble souvent intéressant d'adopter une progressivité du montant des crédits octroyés et de ne pas couvrir dès le premier crédit la totalité des besoins. L'objectif est de libérer le bénéficiaire des sources de crédit les plus coûteuses, de lui permettre d'acquérir progressivement, par un suivi – accompagnement, la capacité de gérer des montants chaque fois plus importants, et ainsi de développer son activité.

La rapidité avec laquelle le crédit peut être obtenu et débloqué revêt une importance particulière surtout pour les populations défavorisées gérant leur budget à très court terme, et devant faire face à de fréquentes situations d'urgence ou à des activités très saisonnières.

De même, pour le financement d'activités de producteurs agricoles ou de micro-entrepreneurs urbains, il est impératif d'éviter toute rupture dans le cycle de production – transformation – commercialisation, afin de maintenir le niveau d'activité normale.

D'une manière précise, les conditions de crédit sont parfois diversifiées pour s'adapter aux différents objets de financement, aux différentes sortes de crédits.

3.1.1.1. Quel taux fixer ?

La fixation des taux d'intérêts sur les crédits peut se faire de plusieurs façons.

a) A partir du taux de rémunération de l'épargne

Un différentiel suffisant entre le niveau de taux d'intérêt sur les crédits, et celles des taux de rémunération de l'épargne sont indispensables pour pouvoir envisager un équilibre financier du système ; un différentiel de l'ordre de 20% est souvent cité comme un niveau à partir duquel il est possible d'envisager une autonomie financière ; il faut considérer que ce différentiel, qui peut paraître élevé ou très bas pour certains représente le prix à payer pour la gestion de multiples petites opérations d'un faible montant unitaire.

b) A partir du taux d'inflation

Il est nécessaire que le taux de rémunération de l'épargne, et l'intérêt sur les crédits doivent prendre en compte le taux d'inflation. Dans les pays à forte inflation comme le nôtre, il est par exemple essentiel de fixer des taux de rémunération de l'épargne supérieurs à celui de l'inflation afin que le capital déposé en épargne par les bénéficiaires soit préservé.

Une démarche différente peut consister à fixer un taux d'intérêt à partir des différentes charges qu'il doit couvrir (fonctionnement, formation, etc.,), et des fonds qu'il doit alimenter (fonds de garantie, fonds de crédit).

c) A partir des taux pratiqués par le système officiel

C'est le cas de bon nombre de projets de développement où des bénéficiaires peuvent même être apportées pour diminuer la charge de remboursement et faciliter la réalisation des objectifs. Ces pratiques ne peuvent pas permettre d'envisager l'autonomie financière et la pérennisation du système ; le plus souvent le volet crédit s'arrête avec la fin du projet par faute de moyens extérieurs. Notons que de bas taux d'intérêt favorisent la concentration du crédit bon marché sur des emprunteurs « expérimentés » (les plus avisés, les commerçants, ...) qui ont en général déjà accès à d'autres sources de crédit ; ainsi au lieu de réduire les inégalités de revenus, les programmes de crédit à faible taux d'intérêt les aggravent.

d) A partir de la rentabilité des activités financées

S'il est nécessaire d'intégrer cette composante dans la fixation des taux, cette démarche est souvent théorique car la liaison entre les activités sociales et économiques est telle qu'il est difficile de cerner la rentabilité exacte des

projets. Elle dépend du type d'activité et des compétences ou de la technicité de l'emprunteur.

Cependant, l'analyse de la rentabilité économique et de l'accroissement de revenus des bénéficiaires peut en effet être un élément pour mesurer l'impact économique d'un projet de crédit. Il ne faudrait en effet, pas croire systématiquement qu'un bon taux de remboursement signifie automatiquement que les activités financées sont rentables ; l'origine des remboursements peut être tout autre (nouvel endettement, vente du patrimoine, ...), et masquer une dégradation de la situation familiale globale.

Le plus souvent, le coût des prêts n'influe guère sur les décisions des emprunteurs, ce qui compte en premier lieu pour eux, c'est l'accès au crédit, et la possibilité de disposer rapidement des sommes nécessaires en cas de besoin.

2° Choix des activités financées et contrôle de l'utilisation de fonds

La bonne connaissance technique, sociale, économique des systèmes de production locaux, l'identification des activités rentables, et, la limitation de l'octroi de crédits à ces activités peut permettre de sécuriser les remboursements et de supporter des taux élevés de crédit.

Certains projets, notamment de développement agricole délivrent des crédits très ciblés (intrants, semences, petit matériel) mais on s'aperçoit que les besoins spontanément exprimés sont beaucoup diversifiés (la transformation, le petit commerce, l'habitat, la santé, l'éducation,...). Compte tenu de la grande diversité des besoins de crédit, il convient d'insister sur l'intérêt du crédit ouvert. Il y a cependant nécessité, par des discussions préalables de groupe, de responsabiliser les bénéficiaires dans le choix de l'activité à financer par le crédit, tout en canalisant l'argent vers des activités productives rentables. Le comité de crédit de certains projets joue le rôle de conseil d'orientation à ce niveau.

Pour ce petits crédits, il semble difficile, coûteux, et parfois inutile, pour une structure de crédit, d'en contrôler de façon externe l'utilisation, et contrôle lourd de signification, peut contribuer à détériorer le climat de confiance qui règne entre la structure de crédit ou d'appui et les bénéficiaires, et abaisser les chances de réussite du système. Mieux vaut en général, miser, quand un contrôle s'avère indispensable, sur des mécanismes d'auto-contrôle délégués aux bénéficiaires (par exemple au niveau du groupe solidaire) ou sur l'intégration du contrôle à l'activité de suivi.

3° Liaison épargne – crédit

La question de savoir s'il faut commencer par l'épargne ou le crédit, s'il vaux mieux travailler à partir de l'épargne intérieure ou des financements extérieurs. Certains projets et les caisses populaires (COOPECS, CECM, Tontines,...), dont l'un des principaux objectifs est la sécurisation de l'épargne, démarrent par la collecte de l'épargne disponible qui constitue l'essentiel des fonds de crédits. L'épargne obligatoire préalable au crédit peut être comptabilisée au niveau individuel ou collectif dans la fixation du montant de prêt qui doit être proportionnel à l'épargne.

Notons d'autre part que ces projets orientés sur l'épargne, maintiennent une forte liquidité et que le taux de transformation de l'épargne en crédit reste faible.

En l'absence de demandes de crédit suffisantes, l'excédent de l'épargne collectée localement est alors placée dans le système bancaire formel. Même, si l'épargne est encouragée, les crédits sont alors octroyés à partir des lignes de crédit et du refinancement bancaire.

On constate qu'il existe un volume d'épargne potentiellement disponible dans les circuits financiers formels et informels, qui est inutilisé ou sous-utilisé. Or, si telle est la situation, l'objectif des institutions de microfinance est de mobiliser au maximum les sommes disponibles pour financer leurs opérations de crédit. En plus, l'économie est confrontée à un manque de capital financier et à une crise de disponibilités monétaires, au moins dans les couches plus populaires où opèrent principalement les caisses d'épargne et de crédit. Seulement grâce à ces crédits et aux activités économiques entreprises, on pourra générer une augmentation des revenus et donc de l'épargne. En fait, il convient d'éviter toute confusion en la matière ; s'il est toujours préférable de mobiliser l'épargne pré-existante et démarrer les crédits à partir de cette dernière, renforçant ainsi l'autonomie financière du système.

Dans ces cas, l'essentiel est certainement que les bénéficiaires soient associés et convaincus, par une information et sensibilisation adaptées, de la nécessité de rembourser, et que les garanties soient suffisamment fortes pour contraindre l'emprunteur à rembourser.

D'une façon générale, le crédit surtout du milieu rural doit être couplé avec l'épargne (préalable ou postérieure) qui permet d'alimenter une partie des fonds de crédit, et qui traduit l'engagement de l'emprunteur dans le projet financé.

Chaque alternative dépend de la situation locale et des objectifs du projet :

- Revenu et l'épargne disponible ;
- Expériences de solidarité et maturité dans la gestion des activités collectives ;
- Catégories socio-professionnelles des populations ciblées par l'épargne.
- Présence de forme d'épargne

A cet égard, le milieu rural présente des caractéristiques souvent différentes du milieu urbain. Sans vouloir généraliser, certaines expériences tendent à montrer qu'en milieu urbain, les besoins de crédits sont plus marqués (plus de sollicitations et d'opportunités, plus de circulation d'argent) qu'en milieu rural plus intéressé par la sécurité de l'épargne (en nature ou en monnaie).

3.2. Solution au manque de garanties

La question de la garantie figure parmi les préoccupations majeures des organisations développant des activités de crédit populaire.

En cherchant une forte rentabilité (crédits importants) et en misant sur des garanties formelles, le système bancaire classique a exclu de son champ d'action une part non négligeable de la population évoluant notamment dans le secteur informel. Cet état de chose a fait que la méfiance de la population vis-à-vis du système bancaire classique se manifeste et tend à se renforcer du fait de son manque d'adaptation à l'économie informelle.

En effet, les garanties de type informel (caution solidaire, moralité du demandeur, parrainage par autorité morale) qui mettent en jeu le contrôle social, la pression du groupe, sont de loin les plus souvent mises en œuvre pour sécuriser les crédits auprès d'une population ne disposant d'aucune garantie formelle. Ce sont certainement les plus efficaces dans un contexte où la pression sociale est dans la plupart des situations, très incitatrice et où les populations pauvres ne disposent pas de garanties formelles ; ce sont également celles qui sont les plus facilement mobilisables à moindre frais, puisque l'essentiel de la fonction de contrôle est gérée directement par les bénéficiaires, à condition qu'ils soient dans des groupes.

Mais, pour que la pression sociale puisse réellement s'exercer à l'intérieur des groupes, il convient que leurs membres se connaissent bien, que le groupe ne soit pas créé uniquement par opportunisme pour obtenir un crédit, que la taille ne soit pas trop importante, que les niveaux de crédit sollicité soient sérieusement étudiés et que le montant du cautionnement soit en rapport avec le revenu des bénéficiaires.

Dans la prise de garantie, il faut également se méfier des schémas pré-établis qui risquent de ne pas être adaptés à la situation ; il faut faire preuve

d'imagination et faire participer les bénéficiaires à cette recherche de garanties ; des formules originales peuvent s'avérer parfaitement efficaces.

Pour compléter cette situation, il faut aussi créer un fonds de garantie au niveau de chaque intervenant en microfinance qui permettrait de faire face au risque de non remboursement de leur propre clientèle.

3.3. La mise en place d'une politique claire en matière de microfinance

Le système de microfinance devrait avoir un cadre de réflexion sur une politique visant à :

- Disponibiliser les ressources financières à mettre à la disposition des institutions qui interviennent dans le domaine de micro-crédit .

- Promouvoir l'épargne des ménages pauvres pour résoudre ne fût-ce que partiellement le problème de manque de ressources. Il faut leur proposer des services financiers attrayants.

- Promouvoir l'organisation des populations et prendre en charge les coûts inhérents à l'encadrement.

- Réglementer le secteur de la microfinance.

- Etendre la distribution des micro-crédits sur tout le territoire national en mettant sur pied des antennes régionales chargées de l'encadrement du crédit rural.

En plus, les institutions de microfinance doivent créer un climat de confiance avec la population qu'ils servent et en veillant à la bonne gestion des dépôts de leurs clients.

3.4. L'élaboration d'un cadre juridique adapté à la microfinance

La structure d'appui du système de microfinance veillerait à mener des activités suivantes :

- Elaborer les textes réglementaires complémentaires permettant l'adoption du cadre juridique.

- Donner les informations et faire une sensibilisation sur le cade juridique.

- Recenser les structures de microfinance existantes, recueillir les renseignements nécessaires sur ces structures et constituer une base de données qui serait régulièrement mise à jour.

- Appuyer financièrement et matériellement les institutions de microfinance qui n'ont pas encore vu l'autonomie financière.

- Créer un cadre de coordination des institutions de microfinance entre elles d'une part et avec leurs partenaires comme l'Etat, les bailleurs de fonds, la banque centrale et les institutions financières d'autre part.

- Renforcement institutionnel et/ou une professionnalisation du système de microfinance autour des critères garantissant leur professionnalisme (compétences des dirigeants et personnel qualifié) est vivement recommandé.

3.5. L'amélioration d'un suivi financier

Les intervenants en microfinance ont besoin d'une certaine collaboration dans leurs activités quotidiennes.

Ils doivent se consulter ou se communiquer au moment de la fixation des modalités de collecte de l'épargne et de la distribution des crédits. Autrement dit échanger des informations en matière de garantie, de taux d'intérêts, de la durée de remboursement, des projets susceptibles d'être financés, etc. Ce qui pourrait permettre au système de microfinance de mettre en place une structure de gestion uniforme et d'exercer un minimum de contrôle.

Conclusion du troisième chapitre

Au terme de ce troisième chapitre, il ressort que les institutions de micro-crédits ont contribué au financement des activités génératrices de revenus d'une part, et à l'amélioration des conditons de vie de la population pauvre par la construction des infrastructures sociales, d'autre part. Ce qui montre que le système de microfinance complète le système financier classique.

Cependant, au cours de l'analyse sur la part du système de microfinance dans le financement du développement, le constat nous pousse à dire que les crédits orientés vers les activités génératrices de revenus ont évolué lentement. En plus, ceux destinés au financement des projets d'infrastructures sociales (Ecoles, collèges communaux, centres de santé et alimentation en eau potable, etc.) sont insuffisants. Ce qui permet de confirmer notre troisième hypothèse.

CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS

En abordant ce travail, notre premier souci était d'analyser la part du système de microfinance dans le financement des exclus du système bancaire et dans la réduction de la pauvreté.

A travers le premier chapitre, nous avons appris que la microfinance est en mesure de procurer des degrés de liberté déterminants pour améliorer la vie des défavorisés. Ce sont les épargnants ou les emprunteurs qui décident de leurs besoins et entreprennent la démarche, ils sont incités à gérer leurs encours d'épargne avec pertinence et à faire fructifier leur emprunt par des activités génératrices de revenus. Pour rester sur voie d'une stratégie de développement, la microfinance doit jouer sur trois dimensions, en l'occurrence : les relations avec les pauvres, appui aux institutions pérennes et insertion dans le système financier du pays concerné.

Les expériences des autres pays (Cameroun et Bangladesh) dans le domaine des micro-crédits nous ont montré que finalement, le financement des petits projets capables de générer du revenu aux pauvres, n'est pas aussi compliqué qu'on le croit. Ces derniers peuvent rentabiliser les crédits et rembourser correctement. Ce qui montre que ces cas peuvent servir de modèle pour le Burundi.

Au Burundi, l'aperçu historique nous a révélé que la première institution qui s'occupe de l'épargne et de petits crédits n'est apparu qu'avec la création des COOPECS en 1984. Les autres organisations intervenant dans les micro-crédits ne sont venues que plus tard. Les notions de financement du développement du système financier et de la pauvreté ont fait l'objet de ce chapitre.

Dans le second chapitre consacré à l'étude des problèmes liés à la distribution du crédit et à la pauvreté, il ressort que le système bancaire dans sa structure actuelle, est incapable de répondre aux besoins des populations à faible revenus tant en épargne qu'en crédit. Les obstacles majeures qui font que cette catégorie de la population n'accède pas aux services bancaires sont ; les formalités administratives lourdes et inadaptées, l'exigence des garanties juridiques effectives, le manque des ressources adaptées, les taux d'intérêt débiteurs élevés et la politique sélective des crédits. Cette situation problématique a été accentuée par l'ampleur inquiétante de la pauvreté qui touche plus de la moitié de la population.

Dans la logique de faire face à cette situation, nous avons montré les réalisations du système de microfinance. D'une part à travers les modalités de mobilisation de l'épargne des ménages et le financement des projets de développement par les crédits, d'autre part.

Le troisième chapitre quant à lui, nous a permis d'analyser réellement la part contributive du système de microfinance par rapport aux crédits à l'économie.

L'évolution dans l'ensemble des micro-crédits a prouvé que le degré d'intervention a été faible. Il est resté de 0,05% en 1985 et de 6,6% en 2001. Même si la part des micro-crédits distribués par rapport aux crédits à l'économie reste faible, nous avons constaté quand même une certaine évolution au cours de la période sous étude. De même, la participation de certaines institutions intervenant dans la microfinance (FDC, COFIDE, l'ASBL TWITEZIMBERE) dans le financement des projets d'infrastructures sociales a été aussi faible.

Ainsi, force nous a été de constater que les crédits distribués par les structures de microfinance ont évolué certes, mais ils restent insuffisants eu égard aux demandes de financement au niveau national.

RECOMMANDATIONS

Pour améliorer et rendre plus dynamique le système de microfinance en vue d'apporter un soutien aux exclus du système bancaire et combattre la pauvreté au Burundi, les recommandations suivantes sont formulées :

1. A l'endroit de l'Etat

- Favoriser la multiplication des institutions financières de proximité pour la promotion de l'épargne et du crédit,
- Aider à la promotion et à la multiplication des associations d'auto-développement par la formation et l'information en matière d'organisation et de gestion de ces associations.
- Créer un fonds de garanties et/ou des bureaux dans tout le pays pour enregistrer les propriétés foncières pouvant servir de garanties des crédits demandés par les paysans.
- Eviter les dualités observées sur terrain entre dons, crédits et subventions et répartir équitablement les interventions sur tout le territoire géographique.

2. Aux bénéficiaires de crédit

- Il leur est demandé de se regrouper en associations d'auto-développement pour être plus crédibles,
- Etre convaincus de la nécessité de rembourser le crédit pour la pérennisation du système,
- Etant donné la difficulté de garanties individuelles, la caution solidaire dans le cadre d'association est à encourager.

3. Aux institutions intervenants en microfinance

- Multiplier des actions de sensibilisation à l'auto-promotion et informer la population sur leur fonctionnement et leurs activités
- Il leur est demandé de rechercher des ressources qui leur permettent d'octroyer des crédits à des taux d'intérêt préférentiels suivant évidemment les types d'activités pour lesquelles les crédits sont demandés.
- Accepter au titre de garanties tout bien matériel dont peut disposer les bénéficiaires : le bétail, les propriétés foncières, les outils, les plantations d'arbre...
- Tout octroi de crédit serait soumis préalablement à une étude soignée visant à s'assurer de la solvabilité du demandeur.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

A. Ouvrages généraux

1. BELSHAW, H., Le crédit agricole dans les pays économiquement sous développés, FAO, Rome, 1959

2. BERNARD & COLLI, Dictionnaire économique et financier, Paris, édition du seuil, 1975.

3. BRANGER, J., Traité d'économie bancaire, Tome 1, Paris, PUF, 1968

4. CHRISTIAN, G. ; Réformes économiques et analyse de la pauvreté, l'expérience de la Côte d'Ivoire, Paris, l'Harmattan,1996.

5. CISSE, D., Problèmes de la formation de l'épargne interne en Afrique occidentale, Paris, Présence africaine, 1985.

6. COQUART, P., La microfinance en Afrique, Evolution et stratégies des acteurs, Paris, 2000

7. DESPASQUIER, G, Techniques financières et développement, Paris, Institut Orléanais de Finance Max PYERARD, 2000.

8. DUTAILLIS, P., Le risque du crédit bancaire, Paris, PUF, 1967

9. GANNAGE, E., Financement du développement, Paris, PUF, 1969

10. GENTIL, D. & FOURNIER, Y, Les paysans peuvent-ils devenir banquiers ? Epargne et crédit en Afrique, Paris, Syros, 1993.

11. GULLI & BERGER, Microfinance and poverty reduction, Latin America, 1999.

12. KASSER, D. & ULLMO, P.A., Epargne et développement, Paris, Economica, 1989

13. MARCHALL, J. & DURAND, H., Monnaie et crédit, Paris, Editions CUJAS, 1969.

14. MOUSTAPHA, S., L'importance du crédit et les banques dans l'économie, Damas, Imprimerie du gouvernement,1965.

15. PATAT, J.P., Institutions financières et politique monétaire, Paris,Economica,1993.

B. Mémoires

1. HATUNGIMANA, A. Evaluation financière et économique de la SRDI, UB, FSEA, Bujumbura, 1989.

2. IRYABAVYEYI, G., Problématique de financement du développement communautaire intégré, étude socio-économique du micro-crédit rural à travers les associations paysannes : cas de la province Ngozi, UB, FSEA, Bujumbura, 2002.

3. NIYOKWUBAHWA, R., Possibilité de développement en milieu rural à travers la microfinance, UB, FSEA, Bujumbura, 2001.

4. NTACONZOBA, E. Les déterminants de l'épargne au Burundi 1970-1995, UB, FSEA, Bujumbura, 1999.

5. NTUNGA, G., La place du coton dans le développement socio-économique des exploitations agricoles : cas des paysannats de l'Imbo-centre, UB, FSEA, Bujumbura, 1993.

6. NTUNGWANAYO, L., Essai d'interprétation socio-économique du niveau atteint par la production cotonnière sur la période (1985-1997), UB, FSEA, Bujumbura, 1999.

7. NUNI, F., Contribution à l'analyse des coûts et marges : cas de la SRDI, UB, FSEA, Bujumbura, 1992.

C. Rapports, Revues et autres documents

1. L'ASBL TWITEZIMBERE, Rapports annuels, 1994 à 2001

2. Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, Washington D.C., 1989.

3. Banque Mondiale, « Combattre la pauvreté », Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001, Washington D.C., 2001.

4. BNDE, Rapports annuels, 1987 à 2001

5. BNDE, Séminaire sur la mobilisation pour le micro-crédit en vue de lutter contre la pauvreté au Burundi, Ngozi, 2001.

6. BRB, Rapports annuels, 1987 à 2001.

7. BUKWARE Béatrice, Méthodologie d'élaboration de politique de développement des SFD ruraux dans un cadre post-conflictuel, Bujumbura, 2000.

8. CECM, Rapports annuels, de 1995-2001.

9. COFIDE, Rapports annuels 2000 & 2001.

10. COGERCO, Rapports annuels, 1993/1994 à 2001/2002.

11. COOPEC, Plan de redressement des COOPECS, Gitega, 2000.

12. FDC, Rapports annuels, 1997 à 2001

13. FDC, Table ronde nationale sur la définition d'une politique de crédit rural, Bujumbura, 2001.

14. MINEDUC, Rapports annuels de 1992 à 1998.

15. Ministère des Finances, Etude sur les micro-crédits au Burundi, Bujumbura, 2000.

16. Monde en développement, « Le Financement du développement » n° 50-51, Tome 13, 1985.

17. MPDER, Rapport sur l'application d'une politique nationale de micro-crédit, Bujumbura, 2000.

18. MPDR & PNUD, Rapport sur le développement humain, Bujumbura, 1999.

19. NIYONZIMA, S. ; Rapport sur le micro-crédit en vue de la lutte contre la pauvreté au Burundi, Bujumbura, 2001

20. SCHRIEDER & CHARMA, Impact of microfinance on poverty reduction, article n°1, Latin America, 1999.

21. SRDI, Rapports annuels, 1988 à 2001

22. La Tontine Rohero, Statut juridique et d'organisation de gestion, Bujumbura, 1988.